

## Abdelmadjid Tebboune

élu président de la République avec près de **58,15%** des voix ( **Direct** )

### ABDELMADJIDE TEBBOUNE

**E**st élu président de la république à l'issue du scrutin du 12 décembre. Tebboune a obtenu 4 845 116 voix soit 58,15% des suffrages exprimés, a annoncé vendredi, le Président de l'ANIE, Mohamed Charfi. Il est talonné respectivement par Abdelkader Bengrina 17,38 %, Ali Benflis 10,55%, Azzedine Mihoubi 7,26 % avec et Abdelaziz Belaid avec 6,66%.

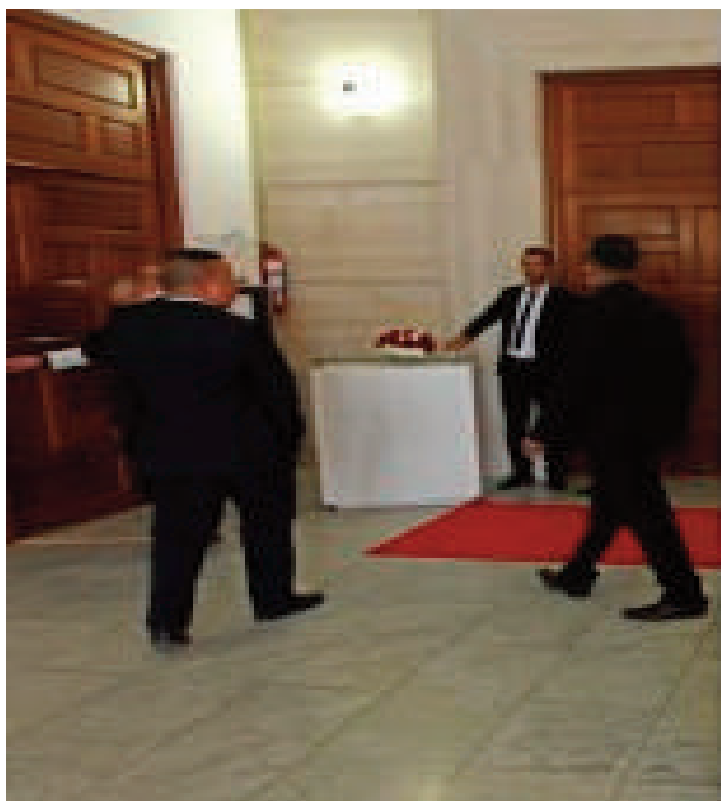
**D**es taux de participations appréciables ont été enregistrés lors de l'élection présidentielle du jeudi 12 décembre, a indiqué dans la nuit de jeudi à vendredi M. Mohamed Charfi, président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), qui a précisé que le taux global de participation à ce scrutin, après fermeture des bureaux de vote, est de 39,93%. Il a précisé dans une conférence de presse au centre international des conférences (CIC) Abdelatif Rahal que le nombre de votants est de 9.692.077, soit un taux de participation national de 41,14%. Le nombre d'inscrits sur les listes électorales est de 23.559.853 personnes. Le taux de participation de la communauté nationale établie à l'étranger s'est établi quant à lui à 8,69%. Par ailleurs, Charfi a indiqué que plusieurs wilayas ont enregistré un taux de participation supérieur à 50%, avoisinant les 60%, citant notamment les wilayas d'Adrar (61,24%), Laghouat (56,48%), Bechar (56,20%), Tamanrasset (55,07%), Tiaret (54,68%). Il souligné que les wilayas de Saida (54,32%), Sidi Belabbes (53,43%), Mascara (51,24%), Ouargla (50,22%), El Bayed (60,61%), Illizi (54,76%), El Taref (52,35%), Tindouf (64,14%), Naama (55,19%) et enfin Ain Temouchent (54,34%) ont également enregistré d'appréciables taux de participation. Pour le taux de participation de la communauté nationale établie à l'étranger, M. Charfi a cité Abou Dhabi (17,96%), Tunis (18,65%), Berlin (5,2%), Paris (4,49%) et les autres villes françaises dont Lyon (13,44%), Lille (11,33%) et Marseille (11,09%). Le président de l'ANIE a expliqué que les résultats préliminaires de l'élection présidentielle du 12 décembre seront dévoilés ce vendredi lors d'une conférence de presse qu'il animera à partir de 11h00 au CIC Abdelatif Rahal.

## Election du 12 décembre L'ANIE insiste sur la régularité du scrutin et met en garde contre toute tentative de fraude

Le chargé de la communication à l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Ali Draâ, a réitéré, mardi à Alger, que la régularité et la transparence de l'élection présidentielle du 12 décembre seront assurées, mettant en garde contre toute tentative de fraude ou d'atteinte au processus électoral, d'où qu'elle provienne. À la veille du scrutin prévu jeudi, et qui a débuté samedi pour la communauté nationale à l'étranger et lundi au niveau des bureaux itinérants dans le Sud su pays, "l'ANIE travaille, comme promis, dans la transparence et contrairement aux précédentes élections nul ne peut, pour l'heure, prédire le vainqueur ou affirmer avec certitude que tel ou tel candidat est favori", a déclaré M. Draâ lors d'une conférence de presse. Là transparence et la régularité du scrutin "sont sacrées" pour l'ANIE, qui s'attèle "fermement" à leur réalisation en collaboration avec tous les partenaires, en l'occurrence les candidats, les médias et les citoyens, a-t-il affirmé ajoutant que l'Autorité "ne tolérera aucune atteinte au processus électoral, quelles que soient les circonstances". Il a rappelé, en outre, que "l'ANIE est seule habilitée à organiser l'élection" et que "son objectif est de garantir la régularité du scrutin", soulignant que "l'Autorité n'acceptera aucune ingérence dans ces prérogatives, que ce soit d'un simple président d'APC ou du Premier ministre en passant par les walis et les chefs de Daïras». Appelant les candidats, les médias et les citoyens à "dénoncer toute tentative de fraude d'où qu'elle provienne", il a exhorté tout candidat "témoin de fraude, même en sa faveur, de se retirer et de la dénoncer afin de sortir par la grande porte". L'ANIE encourage les citoyens à surveiller l'élection et à dénoncer tout dépassement éventuel", a déclaré M. Draâ, il a fait état de la décision de l'Autorité de "permettre à tout citoyen, qui ne détient pas de carte d'électeur, d'accomplir son devoir électoral en présentant uniquement une pièce d'identité au centre de vote où il est inscrit. Par ailleurs, M. Draâ a indiqué que le vote à l'étranger et au niveau des bureaux itinérants au sud du pays se déroule dans des conditions satisfaisantes et acceptables" et que le taux de participation "est en hausse de jour en jour", appelant les citoyens "à aller voter massivement jeudi".

### Le vote à l'étranger et dans les bureaux itinérants se poursuit dans de "bonnes conditions"

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a assuré hier que le vote de la communauté nationale établie à l'étranger ainsi que dans les bureaux itinérants, pour l'élection présidentielle du 12 décembre, se poursuivait de "manière régulière" et "dans de bonnes conditions". Mohamed-Chérif Belmihoub, membre de l'ANIE, a souligné que le vote de la communauté nationale établie à l'étranger, qui a débuté samedi dernier, et celui des bureaux itinérants, entamé lundi, se poursuit de "manière régulière" et "dans de bonnes conditions, conformes à la loi électorale". Pré-



cisant que l'ANIE n'a enregistré "aucune interférence" de la part de l'administration dans le processus électoral, le même responsable a indiqué, sur les ondes de la chaîne 3 de la Radio nationale, que "le taux de participation enregistré, jusqu'à hier à 16 h00, au niveau de la communauté nationale établie à l'étranger a atteint les 20%, tandis que celui des bureaux itinérants a dépassé les 30%". Affirmant que l'opération de vote continuera demain jusqu'à 19H00, le représentant de l'ANIE a, en outre, dressé un premier bilan sur les manifestations qui ont eu lieu devant les centres de vote à l'étranger pour empêcher les électeurs de se rendre aux urnes afin d'élire le futur président de la République parmi les cinq candidats en lice. Minimisant leur ampleur, il a précisé à ce propos que le vote s'est déroulé dans des "conditions acceptables" dans les quatre circonscriptions installées en France, notamment dans le sud, au Centre (Lyon), la région parisienne et le nord. Rappelant que 914 308 électeurs algériens établis à l'étranger sont inscrits dans les fichiers des consulats, M. Belmihoub a affirmé que sur ce nombre, près de 75% des électeurs vivent en France, dont 50% sont enregistrés dans la région parisienne. "Nous avons eu trois cas de bureaux violés, à savoir Blois, Malakoff (Paris) et à un degré moindre à Bobigny. Des manifestants ont saccagé des bureaux de vote, mais les services diplomatiques ont rapatrié les bureaux de vote vers des consulats pour mieux sécuriser l'opération", a-t-il fait savoir invitant à l'occasion les manifestants hostiles au scrutin à "respecter les règles de la démocratie de laisser les électeurs s'exprimer librement". Au sujet de l'organisation du vote dans le pays, le représentant de l'ANIE a souligné que "toutes les dispositions ont été prises pour le bon déroulement du scrutin". Au plan organisationnel et logistique, l'intervenant a mis en avant les moyens technologiques acquis par l'ANIE et qui permettent la transmission immédiate des procès verbaux (PV) des commissions communales et de wilayas vers le Conseil constitutionnel et le siège central de l'ANIE. A ce propos, il a

assuré que "toutes les garanties de transparence et d'équité de traitement des candidats en lice sont garanties pour élire un président avec toute la légitimité requise". "L'administration est exclue dans ce processus", a-t-il encore relevé, assurant que "le pouvoir de décision revient intégralement à l'ANIE, seule instance habilitée à organiser cette élection". Interrogé sur les missions et priorités du futur président de la République, M. Belmihoub a cité en particulier la nécessité de "lancer des réformes politiques et économiques profondes afin d'éviter le risque de se voir reproduire un deuxième Hirak qui provoquera d'autres crises". "Le futur président doit organiser la transition", a-t-il préconisé, mettant l'accent, dans ce contexte, sur la situation politique et économique que traverse actuellement le pays.

### L'ANIE fixe le libellé et les caractéristiques techniques du bulletin de vote

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a fixé le libellé et les caractéristiques techniques du bulletin de vote, en prévision de la présidentielle du 12 décembre 2019, et ce, par décision publiée dans le Journal officiel (JO). Ainsi, et selon les dispositions de la décision du 24 novembre 2019, il est notamment stipulé que le bulletin de vote comporte les indications nominatives, la photo ainsi que la date du scrutin, et, en cas de second tour, y inscrire cette mention. S'agissant des caractéristiques techniques, il est notamment souligné que le bulletin soit de couleur Offset blanc, d'une longueur de 160 mm, d'une largeur de 110 mm, d'un grammage de 80 grammes et de couleur noire au recto. Outre l'indication "République algérienne, démocratique et populaire" devant être portée sur le bulletin en corps 22 gras, la réglementation énonce que l'indication d'"Election présidentielle du 12 décembre 2019" soit portée en gras 30 maigre, alors que la photo d'identité du candidat doit être "imprimée dans un cadre de dimension 50 mm x 55 mm". Le nom, prénom et éventuellement le surnom

en langue arabe doivent, quant à eux, être de caractère imprimerie et en corps 32 gras et doivent être portés également avec le même caractère (imprimerie) et en corps 16 maigre. La décision prévoit, pour le second tour, que le bulletin comporte "les mêmes caractéristiques suscitées, avec rajout de la mention second tour, en dessous de la date et de l'année, en imprimerie et en corps 28 maigre". Enfin, la décision convie les délégations des wilayas ainsi que celles des représentations diplomatiques ou consulaires de l'ANIE à "assurer l'envoi et le dépôt des bulletins de vote au niveau de chaque bureau de vote avant l'ouverture du scrutin".

### Les électeurs nomades continuent d'affluer aux bureaux de vote itinérants à Nâama

Les électeurs parmi les populations nomades de la wilaya de Nâama continuaient d'affluer, hier pour la seconde journée consécutive, aux bureaux de vote itinérants pour remplir leur devoir citoyen pour élire le nouveau président de la République. Le coordinateur de wilaya de la délégation de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) de Nâama, Bendjedid Fethi, a indiqué que le scrutin se déroule dans de "bonnes conditions" au niveau des bureaux itinérants. Pour sa part, le délégué de la commune de Nâama de la même Autorité, Habib Boudjemâa, a indiqué que le vote se déroule dans une "bonne ambiance". Il a également relevé que toutes les conditions ont été réunies pour réussir ce 0scrutin et permettre aux résidents des zones éloignées et nomades d'accomplir leur devoir national en présence de représentants des cinq candidats en lice dans tous les bureaux itinérants. Tôt hier une affluence des électeurs des deux sexes a été relevée au niveau de ces bureaux où l'opération de vote de poursuivra jusqu'à jeudi. Des citoyens ont fait part de leur optimisme et du sens de leur participation au scrutin, considéré "plus que nécessaire en cette conjoncture particulière que traverse le pays". Le bureau itinérant No 13 de la commune de Nâama regroupant

463 électeurs inscrits sillonne plusieurs localités pastorales comme Hirèche, Agla, Bekakra, Hadjrat Toual, M'cif et autres pour permettre aux citoyens de choisir leur futur président. Les agents chargés de l'opération, malgré le froid glacial marquant la région, empruntent des zones au relief accidenté et des pistes d'accès difficile pour joindre les électeurs et leur permettre d'accomplir leur devoir national, a-t-on constaté. Farid, un jeune de la localité de Hawd Darba, près du chef-lieu de wilaya, est catégorique : "nous voulons élire un prochain président pour la stabilité du pays", soutient-il, confiant aspirer à élire un président qui "sera à la hauteur pour assurer la stabilité au pays et une vie décente aux populations des wilayas steppiques et à vocation pastorale". Un éleveur de bétail de la région, Cheikh Abed Benkhedda, s'est dit conscient de l'importance du rendez-vous du 12 décembre. "Nous devons nous rendre massivement aux urnes pour élire notre nouveau président, pour sortir le pays de sa crise et construire un avenir aux perspectives prometteuses", a-t-il opiné. "Nous souhaitons élire un président intègre et compétent qui se sentira sensible de la situation des éleveurs et se préoccupera de régler leurs problèmes comme ceux liés à la hausse des prix des fourrages, aux risques des maladies menaçant le cheptel, aux coûts de l'énergie et la sécheresse sévissant dans la région ces dernières années", a-t-il ajouté. D'autres électeurs, parmi les nomades de la wilaya, ont mis en exergue l'importance que revêt cet événement pour le devenir du pays et des générations aspirant à sortir de cette crise. Ils ont également appelé tous les citoyens à accomplir leur devoir électoral pour faire échouer toutes les manœuvres menaçant le pays. La wilaya de Nâama compte 15 bureaux de vote itinérants avec 9.639 électeurs inscrits à travers 7 communes sur un corps électoral global de 167.233 inscrits répartis à travers 77 centres et 404 bureaux de vote au niveau des 12 communes. Pour les besoins du scrutin, 2.559 encadreurs ont été mobilisés, selon la délégation locale de l'ANIE.



## Présidentielle de 12 décembre : taux de participation global de 39,33 %

Le taux de participation global à l'élection présidentielle de jeudi a atteint 39,33 %, a annoncé vendredi le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

Ce taux englobe la participation au niveau national et celle de la communauté algérienne établie à l'étranger, a précisé le même responsable lors d'une conférence de presse.

Selon la même source, le taux de participation à l'élection au niveau national a atteint 41,13%.



## Abdelmadjid Tebboune remporte la Présidentielle avec un score de 58,15%

Le candidat indépendant Abdelmadjid Tebboune a remporté la Présidentielle du 12 décembre avec près de cinq millions des voix exprimées, soit un score de 58,15%, selon les résultats préliminaires dévoilés vendredi par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Un total de 4.945.116 des voix exprimées étaient en faveur du candidat Abdelmadjid Tebboune, a précisé le président de l'ANIE, Mohamed Charfi lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation des résultats préliminaires des élections présidentielles qui ont vu un taux global de participation de 39,83%.

Tebboune est suivi par le candidat du mouvement El Bina, Abdelkader Bengrina, avec 1.477.735 des voix exprimées, soit un taux de 17,38%, et du candidat du parti Talaie el houriyate, Ali Benflis, avec 8.969.934 des voix exprimés, soit un taux de 10,55 %.

Le candidat du Rassemblement national démocratique (RND), Azzedine Mihoubi, a remporté quant à lui un taux de 7,26%, ce qui représente 617.753 des voix exprimées, alors que le candidat du Front El Moustakbel, Abdelaziz Belaid, arrive à la dernière place avec 566.808 des voix exprimées, soit un taux de 6,66%.

Par ailleurs, M. Charfi a indiqué qu'après la fermeture des bureaux de vote et l'opération de dépouillement, il a été enregistré 8.504.346 voix exprimées, 1.243.458 bulletins annulés et 11.588 voix en litige.

### Biographie du nouveau président de la République

Le candidat indépendant Abdelmadjid Tebboune, élu jeudi président de la République avec 58,15 % des suffrages exprimés, est un homme d'Etat, ancien premier ministre et plusieurs fois ministres et walis.

M. Tebboune qui a brigué la magistrature suprême en tant que candidat indépendant, est né le 17 novembre 1945 à Mechria, dans la wilaya de Naâma.

Diplômé de l'Ecole nationale d'administration (ENA), spécialité économie et finances (1965-1969), il a occupé les postes de ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, chargé des collectivités locales (1991-1992), ministre de la Culture (1999), ministre des Collectivités locales (2000-2001) et ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme (2001-2002).

En 2012, M. Tebboune retrouve le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, élargi en 2013 à la Ville.

Avant sa nomination au poste de Premier ministre en mai 2017, il a assuré l'intérim du ministère du Commerce suite à l'absence prolongée pour maladie du défunt Bakhti Belaïb.

M. Tebboune a occupé, auparavant, les postes de secrétaire général des wilayas de Djelfa, Adrar, Batna et M'sila et wali d'Adrar, Tiaret et Tizi-Ouzou.

Il s'était engagé, lors de la campagne électorale, à "tout entreprendre" pour "réaliser les attentes et les aspirations légitimes portées par le Hirak du 22 février", présentant "54 engagements" pour "l'instauration d'une nouvelle République".

Dans son projet présidentiel, il a promis d'engager une nouvelle politique de développement, préconisant un "nouveau modèle économique basé sur la diversification de la croissance et l'économie de la connaissance".

Il a promis également d'"ériger l'accès au logement en priorité absolue" et d'œuvrer pour "la préservation du système de sécurité sociale et de retraite" ainsi que pour "garantir à tous les citoyens un accès facile à des soins de santé performants".

En matière d'emploi, il s'est engagé à réduire le taux de chômage, notamment chez les jeunes et les femmes.

M. Tebboune compte également "réviser" les objectifs et les "missions classiques" de la diplomatie algérienne, en prônant une "diplomatie économique offensive" et une "diplomatie culturelle et culturelle", tout en impliquant "pleinement" la diaspora dans le renouveau national.

Dans une déclaration à la presse nationale et étrangère, à l'issue de l'accomplissement de son devoir électoral, le président élu a réaffirmé que cette échéance électorale constituait "une opportunité pour l'instauration d'une nouvelle République dont les jeunes seront les piliers", promettant de "débarrasser cette nouvelle République des corrompus et de la corruption".

## Des vents forts vendredi sur plusieurs wilayas du Nord et des Hauts-Plateaux

ALGER - Des vents forts souffleront, parfois en rafales, vendredi, sur plusieurs wilayas du Nord et des Hauts-Plateaux, annonce l'Office nationale de météorologie dans un bulletin météo spécial (BMS).

Il s'agit des wilayas de Tlemcen, Ain Temouchent, Oran, Mostaganem, Sidi Bel Abbes, Mascara, Relizane, Chlef, Tipaza, Alger, Boumerdes, Tizi-Ouzou, Bejaia, Jijel, Skikda, Annaba, El-Tarf, Naâma, El-Bayadh, Tiaret, Saida, Laghouat, Djelfa, M'Sila et Biskra, précise la même source.

Le vent sera d'Ouest à Nord-Ouest atteignant une vitesse de 60/70 km/h avec des rafales atteignant ou dépassant 80 km/h, précise la même source qui annonce des soulèvements de sable réduisant la visibilité par endroits.



## Présidentielle: participation importante dans les wilayas, taux global de 39,93%



Des taux de participations appréciables ont été enregistrés lors de l'élection présidentielle du jeudi 12 décembre, a indiqué dans la nuit de jeudi à vendredi M. Mohamed Charfi, président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), qui a précisé que le taux global de participation à ce scrutin, après fermeture des bureaux de vote, est de 39,93%.

Il a précisé dans une conférence de presse au centre international des conférences (CIC) Abdelatif Rahal que le nombre de votants est de 9.692.077, soit un taux de participation nationale sans la communauté algérienne établie à l'étranger de 41,14%. Le nombre d'inscrits sur les listes électorales est de 23.559.853 personnes. Le taux de participation de la communauté nationale établie à l'étranger s'est établi quant à lui à 8,69%.

Par ailleurs, M. Charfi a indiqué que plusieurs wilayas ont enregistré un taux de participation supérieur à 50%,

avoisinant les 60%, citant notamment les wilayas d'Adrar (61,24%), Laghouat (56,48%), Bechar (56,20%), Tamanrasset (55,07%), Tiaret (54,68%).

Il souligné que les wilayas de Saida (54,32%), Sidi Belabbes (53,43%), Mascara (51,24%), Ouargla (50,22%), El Bayed (60,61%), Illizi (54,76%), El Taref (52,35%), Tindouf (64,14%), Naama (55,19%) et enfin Ain Temouchent (54,34%) ont également enregistré d'appréciables taux de participation. Pour le taux de participation de la communauté nationale établie à l'étranger, M. Charfi a cité Abou Dabi (17,96%), Tunis (18,65%), Berlin (5,2%), Paris (4,49%) et les autres villes françaises dont Lyon (13,44%), Lille (11,33%) et Marseille (11,09%).

Le président de l'ANIE a expliqué que les résultats préliminaires de l'élection présidentielle du 12 décembre seront dévoilés ce vendredi lors d'une conférence de presse qu'il animera à partir de 11h00 au CIC Abdelatif Rahal.

## Présidentielle du 12 décembre : 20 individus arrêtés à Relizane pour entrave à l'opération de vote

Les éléments de la police à Relizane ont arrêté, jeudi, 20 individus pour rassemblement illégal et tentative d'entraver le déroulement de l'opération de vote, dans le cadre de l'élection présidentielle, a-t-on appris de source sécuritaire.

L'opération a eu lieu suite à un attroupement de jeunes au niveau de l'artère principale de la ville de Oued Rhieu

(50 km Est de Relizane), scandant des slogans hostiles à l'élection présidentielle, ce qui a nécessité l'intervention des policiers et l'arrestation de 20 individus parmi ces manifestants, a-t-on indiqué.

L'enquête se poursuit avec les individus arrêtés qui seront déférés devant les juridictions compétentes.

## Directeur de campagne de Mihoubi: "les élections, un succès à tout point de vue"

Le directeur de campagne du candidat à la Présidentielle du 12 décembre, Azzedine Mihoubi, Mohamed Fadene a estimé, jeudi à Alger, que les élections étaient "un succès à tout point de vue", en dépit des "incitations à la violence contre les institutions de l'Etat dont se sont rendues coupables certaines parties".

S'exprimant lors d'une rencontre avec la presse nationale, au siège de la direction générale de la campagne électorale du candidat Azzedine Mihoubi, M. Fadene a affirmé que "les élections étaient un succès à tout point de vue", regrettant que des parties, gênée de la victoire de l'Algérie, se sont rendues coupables d'incitations à la violence contre les institutions de l'Etat.

"Connues pour leur haine envers l'Algérie, ces parties, installées à l'étranger, sont bannies, ne représentent personne et sont au service d'agendas étrangers",

a-t-il souligné.

Evoquant le déroulement de l'opération électorale, M. Fadene a vivement dénoncé "l'appel franc à l'usage de la violence pour entraver l'opération électorale".

Il a salué, par la même occasion, les différents corps de sécurité qui ont démontré leur "nationalisme" et leur "professionnalisme" en faisant fi des provocations.

L'opération de dépouillement des bulletins de vote pour l'élection présidentielle se poursuit, jeudi soir, dans la plupart des wilayas du pays, en présence des représentants des candidats et de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Le taux national de participation a atteint les 33,06% à 17h00 et les 20,43% à 15h00.

MALIKA.B

Les 5 candidats face à leur destin

# Plus de 24 millions d'Algériens appelés aujourd'hui aux urnes à élire leur président

Après trois semaines de campagne au cours de laquelle ils ont tenté de convaincre les citoyens du bien-fondé de leur démarche, l'heure de vérité a sonné pour les cinq candidats à la présidentielle. Aujourd'hui, ils seront face à leur destin, puisque plus de 24 millions d'électeurs algériens seront appelés aux urnes pour l'élection d'un nouveau président de la République, un événement considéré comme cruciale et décisive pour sortir le pays de la crise politique qu'il traverse depuis plusieurs mois. À ce titre, toutes les dispositions légales, organisationnelles et sécuritaires ont été prises pour garantir la réussite de ce scrutin et permettre aux Algériens de s'acquitter de leur devoir en toute liberté et dans un climat de sécurité, soutiennent, depuis quelques jours, les autorités publiques. À ce propos, le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'ANP a affirmé avoir, déjà, donné des instructions "fermes" à l'ensemble des composantes de l'ANP et des services de sécurité sur "la nécessité de faire preuve des plus hauts degrés de vigilance et de disponibilité, et de veiller à garantir une sécurisation totale de ces élections afin de permettre aux citoyens à travers tout le pays, d'accomplir leur droit et devoir électoraux dans un climat de sérénité et de quiétude". Le Chef d'Etat-Major de l'ANP a exhorté, à ce titre, le corps de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les unités de l'ANP et les différents corps de sécurité, à "prendre toutes les dispositions afin de sécuriser totalement les centres et bureaux de vote à travers toutes les régions du pays, ainsi que les bureaux itinérants dans les régions reculées, afin de garantir la réussite des prochaines présidentielles". À Biskra, le vice-ministre de la Défense nationale avait assuré, il y a quelques jours, que "toutes les mesures idoines à même de préserver au peuple algérien sa sécurité et sa stabilité et à l'Etat algérien et ses institutions vitales leur notoriété et leur pérennité ont été prises, et ce, jusqu'à atteindre l'étape de la tenue des élections présidentielles". En effet, pour la réussite de ces élections, Ahmed Gaïd Salah a soutenu que "toutes les dispositions de sécurisation de l'ensemble des étapes du processus électoral ont été prises, en sus des mesures légales permettant de protéger la voix du citoyen et de préserver le caractère constitutionnel de ce processus national d'importance". Il a promis, à ce titre, de "faire face, avec la force de la loi, à quiconque tenterait de cibler et perturber la sérénité de cette journée décisive dans le parcours de l'Algérie et troubler ce rendez-vous électoral important et décisif". Lors de sa visite à Oran, le Général de Corps d'Armée a mis en garde, une nouvelle fois, contre toute tentative de perturber le processus électoral ou d'empêcher les citoyens d'exercer leur droit constitutionnel. "Nous mettons en garde de nouveau, la bande et ses relais, voire toute personne tentée de porter atteinte à cette démarche constitutionnelle ou de l'entraver, pour enliser le pays dans des voies périlleuses, en perturbant les élections ou en tentant d'empêcher les citoyens d'exercer leur droit constitutionnel", a-t-il averti, rappelant que "la justice et tous les organes de l'Etat leur feront face".



**« L'Algérie a besoin de l'effort de tous ses enfants pour surmonter, en toute sécurité, cette conjoncture, et contribuerait par conséquent à atteindre les nobles objectifs nationalistes de cet important rendez-vous électoral ».**

Tous les personnels de l'ANP et des services de sécurité sont, ainsi, appelés à faire preuve des "plus hauts degrés de vigilance et de prudence" afin "d'avorter toute tentative malveillante ou de machination qui attenterait au bon déroulement de cet important événement et d'empêcher quiconque de perturber ce processus électoral". "Conscients de cette responsabilité vitale et de son extrême importance, nous sommes prêts à accomplir nos nobles missions et contrecarrer toutes les tentatives désespérées de porter atteinte au bon déroulement des élections, quelle que soit leur origine, afin d'amener le pays à bon port", a-t-il ajouté. Le chef d'état-major de l'ANP a estimé, dans ce contexte, que l'Algérie a besoin de l'effort de tous ses enfants pour "surmonter, en toute sécurité, cette conjoncture, et contribuerait par conséquent à atteindre les nobles objectifs nationalistes de cet important rendez-vous électoral". Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi a affirmé, à plusieurs reprises, que toutes les mesures nécessaires ont été prises, pour "assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle dans la transparence et sur la base des valeurs démocratiques". "L'Etat a pris toutes les mesures et assuré les conditions susceptibles de permettre au pays d'organiser une élection présidentielle transparente sur la base des valeurs démocratiques et à la faveur des mesures sécuritaires préventives considérables à la hauteur de ce rendez-vous historique important", avait-il assuré. Il avait estimé que la réaction du peuple sera "positive à travers une participation massive". Au cours de leur

campagne, les cinq candidats ont mis en avant leurs programmes et exposé leurs visions quant aux réformes à engager pour le pays. Même si les candidats semblaient avoir des visions similaires sur plusieurs questions, leurs stratégies pour courtiser les électeurs divergent. Les présidentiables sont, en effet, unanimes sur la nécessité d'engager des réformes économiques profondes et sur l'importance de relancer le secteur agricole pour mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures. Ainsi, le candidat indépendant Abdelmadjid Tebboune s'est engagé à soutenir et à développer l'agriculture et l'économie du savoir en vue de s'affranchir de la dépendance aux hydrocarbures et d'éradiquer le chômage. Il a affirmé que son programme prévoit le renforcement de l'économie du savoir en coordination avec les universités et les centres de recherche ainsi que le développement du secteur agricole, notamment la céréaliculture à Sétif, afin de réduire la dépendance de l'économie nationale aux hydrocarbures et de créer de nouveaux postes d'emploi. La refonte du dispositif d'organisation des élections, à savoir le code électoral, figure également dans le programme du candidat Tebboune, à travers la définition "avec rigueur" des critères et conditions exigées des candidats à l'élection aux assemblées locales, de wilaya et nationales ainsi qu'à l'élection présidentielle.

**Une nouvelle Constitution "renforcera" le rôle et le pouvoir des institutions de la République, les organes de contrôle bénéficieront d'une "totale indépendance", leurs missions respectives "seront désormais orientées vers la défense des intérêts de la nation et non des personnes".**

Le programme de l'ancien Premier ministre prévoit aussi de favoriser l'émergence d'une "nouvelle génération d'élus compétents et intègres", "bannir définitivement" la collusion entre argent sale et politique par des dispositions pénales. Il projette également une réforme "globale" de l'Etat dans "tous ses

démembrements et ses institutions" de la République et assurer ainsi l'avènement d'un Etat de droit au service du peuple, un Etat moderne, efficace et légitime par sa performance et un Etat stratège promoteur de développement et garant de intérêt général. Azzedine Mihoubi a promis, pour sa part, que les réformes politiques qui seront engagées "répondront aux revendications populaires exprimées par la majorité des citoyens" durant le Hirak, en consacrant l'Etat de droit et garantissant la justice sociale. À ce titre, un "large débat national" sera organisé avant d'engager un processus de révision de la Constitution, précise le programme du candidat à la magistrature suprême. Selon le candidat du RND, la nouvelle Constitution consacrera, notamment, "la séparation et l'équilibre des pouvoirs et affirmera le contrôle de l'action de l'exécutif par le législatif". Elle consacrera aussi "l'indépendance de la justice en accordant l'autonomie du Conseil supérieur de la magistrature par rapport au Président de la République". Une nouvelle Constitution "renforcera" le rôle et le pouvoir des institutions de la République, les organes de contrôle bénéficieront d'une "totale indépendance", leurs missions respectives "seront désormais orientées vers la défense des intérêts de la nation et non des personnes". Abdelaziz Belaid prône, de son côté, l'édification d'institutions "en mesure de refléter la puissance et la place de nouvelle République", en s'engageant pour une révision de la Constitution ainsi que l'"ensemble de textes législatifs relatifs aux réformes". Pour ce faire, il promet l'ouverture d'"espaces et création de centres d'écoute favorisant les débats et l'encouragement du dialogue à tous les niveaux afin de déterminer les repères et fondements de l'Algérie nouvelle". Le candidat du Front El-Moustakbal s'est engagé à ouvrir un dialogue "sérieux, sans exclusive avec l'ensemble des Algériens" pour diagnostiquer la situation en prévision de l'édification d'une "nouvelle République bâtie par les Algériens et fondée sur l'égalité, le travail et la loi". Il

promet, en ce sens, d'ouvrir de grands chantiers pour la révision de l'ensemble des textes réglementaires et à leur tête la Constitution en la hissant au niveau de "la Nouvelle République que nous allons édifier avec tous les Algériens". Le candidat du parti Talaie El-Houariy, Ali Benflis, soutient que son programme électoral se veut "une transition globale" dont l'objectif est "la modernisation politique, économique et sociale du pays", répondant aux aspirations "justes et légitimes" du Hirak. Il fixe, dans ce cadre, un ensemble de priorités pour "remettre au plus tôt l'Etat national en ordre de marche" avec, en premier lieu, des "institutions légitimes du sommet à la base", et en mobilisant le peuple autour d'un "projet national" dans lequel il pourra voir une "traduction fidèle" de ses ambitions et de ses aspirations. Le candidat propose, à cet effet, "une transition politique sous la forme d'une transition démocratique", reposant sur "sept chantiers prioritaires: institutionnel, constitutionnel et judiciaire, ainsi que des chantiers sur les libertés, les droits, les médias, la moralisation de la vie publique en général et de la vie politique en particulier, ainsi que la gouvernance moderne". Selon lui, il s'agit, tout particulièrement, de "transformer l'Etat national en un Etat de droit ainsi que de la refonte des ordres constitutionnel et institutionnel de manière telle que l'exercice des responsabilités politiques soit soumis, en permanence, au contrôle". Le candidat du mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina, promet, de son côté, de bâtir une "Algérie nouvelle" à travers des réformes politiques et constitutionnelles "profondes" dans le cadre d'un dialogue national "global, représentatif et sans exclusive", ouvert à tous les acteurs quelle que soit la tendance. Ce dialogue sera un espace qui permettra à toutes les franges de la société de faire des propositions dans un cadre "démocratique" et dans la "transparence", en vue de sortir le pays de la crise et retrouver la dynamique de développement.

H.M

## Réunion du Gouvernement: Approbation de projets de décrets exécutifs et de marchés de gré à gré

Le Gouvernement a tenu mardi une réunion sous la présidence du Premier ministre, Nouredine Bedoui, consacrée à l'examen et à l'approbation de trois (3) projets de décrets exécutifs et de marchés suivant la procédure de gré à gré simple, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral: «Le Gouvernement a tenu, mardi une réunion sous la présidence du Premier ministre, Nouredine Bedoui, consacrée à l'examen et au débat d'un (1) projet de décret présidentiel, de trois (3) projet de décrets exécutifs et des marchés suivant la procédure de gré à gré simple qui concernent les secteurs de l'Intérieur, des Finances, de l'Agriculture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, des Ressources en eau, du Travail et des Travaux publics et des Transports. Premièrement: Le Gouvernement a examiné et approuvé un projet de décret exécutif portant création d'une Ecole nationale supérieure des forêts dans la wilaya de Khenchela, présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement et du renforcement du système national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et son adaptation aux besoins réels de la relance du développement économique, en focalisant sur les domaines prioritaires où notre pays recèle de grands potentialités, comme c'est le cas du secteur des forêts. D'une capacité d'accueil de 1614 places pédagogiques, ce nouveau pôle garantira la formation des cadres et enseignants dans le domaine des forêts et de la protection de l'environnement. Intervenant à cette occasion, le Premier ministre a indiqué que la création de cette Ecole représente un acquis important pour le secteur de l'Agriculture et pour l'avenir de l'Algérie en général et que par l'adoption de ce texte, le Gouvernement ajoute un nouveau jalon au système de formation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, reflétant e l'orientation stratégique vers la valorisation des ressources de notre pays dans le secteur de l'Agriculture et la consolidation de la place de ce secteur dans l'économie nationale. Pour réaliser l'objectif escompté de la création de ce pôle universitaire, le Premier ministre a donné les instructions suivantes : La création de cette Ecole doit être accompagnée d'un partenariat réel entre les secteurs de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la définition des spécialités et des domaines de recherche et de développement. Travailler dès maintenant à la mise en place de passerelles entre cette Ecole et les secteurs d'activité dans le domaine agricole afin de garantir une utilisation optimale des diplômés de cette Ecole et leur intégration rapide dans des postes de travail adéquats à leurs compétences. Le Premier ministre a ordonné la mise ne place des dispositifs juridiques et des mesures nécessaires à cet effet. Dans le même contexte le premier ministre a salué l'intérêt grandissant des étudiantes pour les spécialités en lien avec le domaine de l'Agriculture, exclusivement réservées à la



gente masculine il n'y a pas si longtemps (12.000 étudiantes sur un total de 15.000 inscrits). Il a affirmé, à ce propos, que tous les domaines de formation et l'activité agricole en général, demeurent ouverts aux filles et le Gouvernement est déterminé à offrir les mêmes chances et le même niveau d'encouragement et d'accompagnement à nos garçons et à nos filles, d'autant plus que les filles de cette patrie ont prouvé, à maintes reprises, leur contribution précieuse au développement de l'économie nationale, y compris dans le secteur de l'Agriculture et des Forêts. Deuxièmement: Le Conseil du gouvernement a examiné et adopté un projet de décret exécutif, présenté par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, portant création et définition des missions, l'organisation et le fonctionnement d'une Commission nationale et de Commissions wilayaes multisectorielles de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles de l'animal à l'homme. Le projet de ce texte vise à consolider la stratégie de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles de l'animal à l'homme à travers l'élargissement des missions de ces Commissions et leurs composantes aux niveaux national et local, en y intégrant différents intervenants et en élevant les niveaux de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie, dont l'objectif est de faire face à des maladies constituant une réelle menace pour la santé publique, notamment la rage, la brucellose, la leishmaniose et le kyste hydatique, au regard des nombreux cas et décès enregistrés annuellement. Intervenant au terme de l'adoption du ce texte, M. Bedoui a mis l'accent sur l'impératif du suivi effectif et minutieux de la mise en œuvre des recommandations de ces Commissions et de la nécessité de mettre en place des passerelles de coopération et de coordination avec les autres secteurs concernés, faisant savoir que cet amendement est à même de garantir la conformité de la stratégie nationale en matière de lutte contre ces maladies aux normes internationales, notamment aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Troisièmement: le Gouvernement a adopté, après examen, le projet d'un décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif N 2000-253 du 23 août 2000 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut national de prévention des risques professionnels, présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Le projet de ce texte vise l'adaptation et la réorganisation des missions de l'Institut pour être au diapason des exigences imposées par la réalité actuelle et l'élaboration de programmes de recherche, notamment dans les domaines comportant des risques professionnels. Il tend, en outre, à assurer des niveaux plus élevés de maîtrise des risques et de coordination institutionnelle, notamment à travers le renforcement de la contribution du partenaire sociale, en intégrant dans les organes de cet Institut la représentation des organisations syndicales et des autres secteurs concernés. À l'issue de l'adoption du ce texte, le Premier ministre a souligné l'impératif de réunir toutes les garanties et conditions de sécurité aux travailleurs dans tous les secteurs d'activité, à travers le respect strict des normes en vigueur en la matière et d'œuvrer au renforcement de ces normes et le contrôle de leur mise en œuvre. Dans ce sens, le Premier ministre a donné des instructions pour le raffermissement des prérogatives de cet Institut et de ses dimensions scientifique et de recherche par l'élargissement de la composante de ces organes à des compétences d'experts et de chercheurs dans le domaine. En fin, le Gouvernement a donné son accord préalable, après examen, pour la passation de marchés en gré à gré simple portant sur d'importants projets de développement dans les secteurs de l'Intérieur, de la Jeunesse et des sports, des Ressources en eau et des Transports et des travaux publics. Il s'agit des projets suivants :

### Le secteur des Travaux publics et des transports:

- Projet de modernisation de la route nationale N 06 sur une distance de 550 km entre Regane-Bordj Badji Mokhtar-Timiaouine,
- Projets d'extension de la ligne Tramway H'raoua-Aïn Taya- Bordj El Bahri et de la ligne Métro Taleb

Abderrahmane-Chevalley.

Réagissant à la présentation du premier projet, le Premier ministre a réitéré la ferme détermination du Gouvernement à poursuivre la politique de désenclavement des régions du Grand Sud et à garantir des infrastructures routières offrant aux citoyens la sécurité et le confort, et ce à travers la mobilisation de toutes les ressources financières et humaines. Il a ajouté que ce projet en particulier revêt un caractère prioritaire d'où la nécessité d'accélérer la cadence de réalisation sur toute la longueur de cet axe de 550 km. A cet effet, le Premier ministre a donné des instructions pour la réalisation de ce projet dans un délai ne dépassant pas deux années (2020-2021) dans le cadre d'un Contrat Programme en deux tronçons avec des entreprises nationales spécialisées. Concernant les extensions des lignes Tramway et Métro d'Alger, le Premier ministre a affirmé que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale visant la modernisation et le développement du réseau des transports au niveau de la capitale. Cette stratégie comprend plusieurs extensions de lignes Métro et Tramway pour le raccordement de nombreuses autres communes en réponse à la forte demande sur ces moyens de transport. Le Métro devra arriver jusqu'aux communes d'Oued Fayet et de Draria, et vers l'Est d'Alger jusqu'à l'Aéroport international et la commune de Baraki. L'extension en cours de réalisation reliera Chevalley à Taleb Abderrahmane. La ligne Tramway sera étendue davantage pour profiter au plus grand nombre possible de citoyens d'Alger Est entre H'raoua, Aïn Taya et Bordj El Bahri.

### Les secteurs de l'Intérieur et de la Jeunesse et des sports:

Il s'agit de projets relatifs aux préparatifs des Jeux méditerranéens, prévus en 2021 à Oran, notamment la réalisation des réseaux de téléphonie et d'internet, l'équipement du nouveau Stade olympique (40.000 places) en systèmes de vidéo-surveillance et l'approvisionnement en eau potable et en éclairage par énergie solaire. Intervenant à l'issue de l'approbation des projets de ces marchés, le Premier ministre a ordonné la généralisa-

tion du billet électronique et la mise à profit de l'expérience de l'entreprise qui en a assuré la gestion au niveau du Stade du 05 juillet pour sa généralisation au reste des stades et structures sportives à l'échelle nationale. Cette décision du Gouvernement vise à endiguer le phénomène de la violence dans les stades et à aller vers la professionnalisation des manifestations sportives. Dans le même contexte, le Premier ministre a ordonné la numérisation de l'opération de réservation des billets des Jeux méditerranéens 2021 à Oran, mettant en avant l'impératif de l'association de toutes les wilayas du pays à ce rendez-vous sportif régional.

### Secteur de l'Agriculture

Il s'agit de réaliser les travaux d'aménagement des bassins versants en amont des barrages, de développer les régions montagneuses, de lutter contre la dégradation des sols au niveau des steppes et dans le Sud, et de concrétiser le programme national de reboisement (PNR). Intervenant après l'approbation de ces deux projets, le Premier ministre a mis en avant l'impératif d'encourager et d'accompagner les petites et moyennes entreprises (PME), notamment dans les contrées reculées et les zones rurales, et de leur implication dans ces projets ce sens que c'est à elles que reviendront les missions d'entretien et de suivi des projets réalisés dans l'avenir. À ce propos, le Premier ministre a décidé de l'attribution d'un taux de 40% de ce marché dans le cadre de l'entrepreneuriat, aux PME activant dans le domaine.

### Secteur des Ressources en eau

Il s'agit de projets visant à traiter le phénomène de la remontée des eaux dans la wilaya de Ouargla et de réhabiliter le système d'assainissement à travers le parachèvement des travaux de réhabilitation de 15 stations. Des opérations relancées conformément aux instructions du Premier ministre lors d'une précédente réunion du Gouvernement pour la prévention de la santé du citoyen des maladies occasionnées par la remontée des eaux dans cette wilaya, et en concrétisation des efforts de l'Etat en matière de préservation de la santé des citoyens et la garantie de l'eau potable.

# Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ  
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

**Le Monde**  
Quotidien National d'Information

Fondation pour l'édition  
et la publicité

EDITER PAR LA EURL  
EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIFFUSION

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

## Finances Les banques appelées à participer au financement "sain et durable" de l'économie nationale

Les banques sont appelées à jouer un rôle important dans le financement "sain et durable" de l'économie nationale, a affirmé hier à Alger le ministre des Finances, Mohamed Loukal. "Le rôle des banques, en contexte de difficultés financières, dans le financement sain et durable de l'économie, est plus que jamais crucial", a précisé le ministre lors de la cérémonie d'installation du nouveau P-dg de la Banque nationale d'Algérie (BNA), M. Ferahta Miloud. Il a, dans ce cadre, souligné que "l'implication plus rigoureuse du système bancaire et financier est fondamentale, à s'inscrire dans cette exigence, par une disponibilité de ressources adéquates, grâce à sa capacité d'amélioration des services bancaires et par une politique plus agressive d'offres de services innovants, y compris une politique de taux de placement plus attractifs". En effet, "la collecte des ressources est l'un des talons d'Achille de notre système bancaire", a poursuivi le ministre. M. Loukal a, à ce titre, précisé que les banques étaient interpellées à améliorer leurs capacités à accompagner la création et le développement des entreprises notamment la PME productive. Elles sont aussi appelées à participer, par des financements multiformes, à la croissance de l'économie nationale et à sa diversification. Le ministre a saisi l'occasion pour inviter les banques à "développer d'avantage d'agressivité commerciale en matière de la collecte des ressources, notamment en direction de la masse monétaires non bancarisées, par une offre de services plus large et de produits innovants, notamment ceux liés à la finance participative devant permettre d'élargir les segments de clientèle des banques «Il y a 4.500 mds de DA qui n'intègrent pas le circuit bancaire national, dont 2.500 mds de DA thésaurisés chez des particuliers, a-



t-il rappelé. Il a, dans ce cadre, affirmé que "l'amélioration et le développement de l'intermédiaire bancaire devrait nécessairement reposer sur la modernisation des systèmes d'information des banques". Ces systèmes permettront une meilleure maîtrise du cadre managérial et de la gestion des banques, a-t-il soutenu. Il s'agit aussi, selon le ministre, de la modernisation des banques et établissements financiers qui devrait se tourner résolument vers la numérisation, vecteur puissant, pour une "plus large inclusion financière, tant en terme de collecte de l'épargne qu'en terme de facilitation de l'accès au crédit". Le ministre a également souligné que "la mise à niveau permanente de la ressource humaine des banques et de sa qualification, est capitale, en vue d'aborder la réforme financière par une aptitude plus marquée face aux nombreux défis notamment à l'égard de nouveaux métiers in-

duits".

### La réforme de la gouvernance des banques publiques, un axe stratégique

Evoquant la réforme de la gouvernance des banques publiques, M.Loukal a indiqué que "dans la sphère bancaire, la réforme de la gouvernance des banques publiques, récemment décidée par le gouvernement, doit constituer, dans ce cadre, un axe stratégique majeur guidé par les principes d'autonomie, l'efficacité et l'obligation de performance". Cette réforme "doit constituer le signal fort, de l'orientation des nécessaires réformes bancaires, à même de promouvoir la concurrence et davantage d'efficacité dans l'intermédiation bancaire", a-t-il ajouté. Elle vise à "rehausser l'activité bancaire, à travers une meilleure gouvernance des Banques publiques, compte

tenu de leur poids, dans la sphère bancaire et financière et des défis qui leur sont assignés, en matière de performance, d'efficacité managériale et d'approches prospective", a expliqué le ministre. Selon lui, "il s'agit, à travers cette réforme (réforme de la gouvernance des banques publiques ndlr), de l'amorce du processus de mise à niveau des banques publiques, afin de leur permettre d'agir en vecteur de développement économique du pays, en matière de bancarisation, d'inclusion financière et de financiarisation de l'économie pour une croissance inclusive». Il a, dans ce cadre, réaffirmé que le début de la mise en œuvre "effective" des réformes dans les banques publiques, se fera à partir du 15 décembre courant, à travers l'intégration d'administrateurs indépendants au sein des Conseils d'administration de chaque banque. S'adressant au staff de la BNA, le ministre a noté qu'il

était attendu de cette banque une activation dans le sens de l'intensification, en matière de collecte de l'épargne, y compris en dynamisant l'action commerciale, et la poursuite des efforts de bancarisation et d'amélioration du niveau d'inclusion financière. Il est aussi attendu de cette banque publique, la prospection active de nouveaux segments de clientèle par le lancement de produits d'épargne adaptés et l'élargissement de l'usage des instruments, ainsi que l'adoption des stratégies de communication actives pour soutenir une diffusion plus large des produits bancaires. Créée en juillet 1966, la BNA, première banque commerciale nationale en Algérie, active particulièrement dans le domaine des prêts et de la gestion de l'épargne en faveur des familles et des entreprises.

M.M

## Développement du numérique Un décret présidentiel portant création d'une agence nationale

Un décret présidentiel portant création d'une agence nationale de développement du numérique et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement a été publié dans le numéro 74 du Journal officiel. Ce décret définit les attributions et l'organisation de cette agence placée auprès du Premier ministre. Désignée en tant qu'établissement public à caractère spécifique, cette structure, dont le siège est fixé à Alger, est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et appelée à concevoir et à proposer au Gouvernement, les éléments de la stratégie nationale de développement du numérique, en concertation avec les départements ministériels, les institutions, le secteur économique et la société civile. Elle est chargée également d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du numérique. À ce titre, elle a pour missions de mettre en synergie les plans d'actions et de coordonner les actions des départements ministériels, des institutions et organismes intervenant dans le domaine du numérique, de réaliser des études prospectives sur le développement du numérique, ainsi que d'assurer une veille technologique pour le compte du Premier ministre. L'agence peut réaliser, en outre, des prestations de service ou conclure des conventions avec les organismes nationaux pour accomplir des études stratégiques et des expertises dans le domaine du numérique. S'agissant de son fonctionnement, elle est administrée par un conseil d'administration, dirigé par un directeur général et dotée d'un conseil scientifique et

technique. Présidé par le représentant du Premier ministre, le conseil d'administration est composé des représentants de plusieurs ministres, dont celui de la Défense nationale, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Justice, des Finances, de l'Energie, et de la Poste et des télécommunications. Des représentants de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et de la direction générale de la Fonction publique et de la réforme administrative siègeront aussi au sein de l'agence. Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Premier ministre, sur proposition des autorités dont ils relèvent, parmi les cadres ayant le rang de directeur au titre de l'administration centrale, pour une période de trois (3) ans, renouvelable une (1) fois. Quant au conseil scientifique et technique, il est composé de quinze (15) membres, dont le président élu par ses pairs et qui doit être une personnalité scientifique compétente dans le domaine du numérique et des TIC. Le président et les membres du conseil scientifique et technique sont, quant à eux, désignés par décision du Premier ministre pour une période de deux (2) ans, renouvelable une (1) fois. Sur le plan du financement, le projet de budget de l'agence, préparé par le directeur général, est soumis au conseil d'administration de l'agence pour approbation. Il doit comprendre des dépenses et des recettes, dont des contributions de l'Etat, des produits des prestations liées à son activité et des ressources découlant de la coopération internationale dans le respect de la réglementation en vigueur sur les dons et legs.

## Présidence Le chef de l'Etat signe la loi de Finances 2020

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a signé hier la loi de Finances de 2020, lors d'un Conseil des ministres qu'il a présidé. La loi, adoptée le 28 novembre par le Conseil de la Nation et le 14 novembre par l'APN, prévoit un déficit budgétaire de -1.533,4 milliards (mds) DA (-7% du PIB) et un déficit du Trésor de -2.435,6 mds DA (-11,4% du PIB). Elle prévoit également une baisse de 8,6% à 7.823 mds DA des dépenses publiques, avec un recul de 1,2% des dépenses de fonctionnement et de 18,7% des dépenses d'équipement. Le budget des transferts sociaux s'élève à 1.798,3 mds de DA, soit 8,4 % du PIB. Quelques 33.179 postes budgétaires dont 16.117 nouveaux postes sont inscrits au titre de 2020. Les recettes globales du budget passeront à 6.200,3 mds DA en 2020, en baisse de 7% par rapport à 2019, en raison notamment du recul de la fiscalité pétrolière à 2.200,3 mds DA. La loi a été élaborée sur la base d'un prix référentiel du baril de pétrole à 50 dollars/baril et d'un prix de marché à 60 dollars, ainsi qu'un taux de change de 123 DA/dollar. Elle table sur une croissance économique globale à hauteur de 1,8 % et sur le même taux pour la croissance hors hydrocarbures. Elle prévoit un taux d'inflation à 4,08 %.



T.M

## Culture du safran à Djelfa Une expérience concluante pour le jeune Abderrahmane Khelili



La culture du safran à Djelfa est une expérience pionnière concluante, initiée par le jeune Abderrahmane Banouh Khelili, incité en cela par la très haute valeur marchande de l'"or rouge", considéré comme un secteur économique à haute rentabilité, dans de nombreux pays, selon des spécialistes de ce type de cultures à valeur ajoutée pour le secteur agricole. À l'origine de son immersion dans cette "aventure passionnante", comme qualifiée par lui, le jeune Khelili a cité une journée d'information, sur la "culture du safran", organisée par la direction des services agricoles (DSA) de la wilaya. "Ce fut pour moi le déclic, et j'ai commencé dès lors à réunir toutes les informations relatives à ce type de culture agricole", a-t-il raconté dans un entretien Et de poursuivre "j'étais déterminé à me lancer dans cette aventure, en dépit des frais exorbitants des bulbes de safran. J'ai lancé mon projet sur Omes fonds propres, soit près de cinq millions de DA", a-t-il fait savoir. Il a signalé l'entame de sa première récolte de safran début décembre courant. "La quantité de stigmates cueillie, durant cette première semaine, est un prélude à une bonne campagne, en dépit de sa modestie", a-t-il assuré. Ce jeune conquérant de l'"or rouge" des temps modernes, n'as toutefois pas manqué de se féliciter de la "disponibilité de la ressource humaine" nécessitée pour son projet, "contrairement à ce qui est généralement de rigueur concernant tout nouveau projet d'investissement en butte au problème de main d'œuvre qualifiée", a-t-il expliqué. Relatant le processus de lancement de sa safranière depuis ses débuts, Abderrahmane Banouh Khelili a fait part de la location d'une assiette à la sortie sud de la ville de Djelfa, non sans louer le "soutien et l'accompagnement" assurés (à son profit) par les services de la DSA. Il a exprimé son souhait d'agrandir, à l'avenir, sa safranière, "voire même tenter de nouvelles aventures, comme la culture du champignon, qui est très adaptée à la région", a-t-il ajouté. Le jeune promoteur a souligné, par la même, l'impératif d'un suivi stricte de certaines règles et normes mondiales, sans lesquelles la culture du safran ne peut réussir, à l'exemple de l'irrigation agricole devant être assurée à sa safranière, s'étendant sur une surface d'un hectare. Il a, également, cité, entre autres bases préconisées dans la culture du safran, l'enterrement des bulbes à une moyenne de 15 cm de profondeur et en les espaçant de près de 15 cm, également. Sachant que l'opération de culture est généralement entamée au mois de septembre dans un sol bien préparé et désherbé, tandis que la floraison débute vers le mois de Décembre, et la cueillette se fait à des périodes diverses. Après la cueillette des fleurs qui se fait à la main, l'on procède à la récupération des stigmates de la fleur (ou pistils généralement rouge clair), qui sont ensuite séchées sur des feuilles de papier, en vue de l'obtention du célèbre pistil de safran séché, considéré comme la plus chère épice au monde, eu égard à ses vertus thérapeutiques et alimentaires avérées. Et pour cause le coût d'un kg de safran ainsi obtenu varie entre six à huit millions de DA. Concernant la certification de la qualité de son produit, M. Khelili a déploré l'absence d'un laboratoire de certification nationale, qui de ce fait contraint les producteurs de safran en Algérie, en dépit de leur petit nombre, à envoyer des échantillons de leur produit vers des laboratoires de certification étrangers, en vue de l'obtention de la "certification < ISO 3632". Il s'est, en outre, félicité de la "certification de qualité obtenue par le safran de Djelfa, dont la culture est parfaitement adaptée à cette région, située à 1.100 m au dessus de la mer". "Nous nous attendions à ce résultat positif, qui augure de beaucoup de bien pour cette culture", a-t-il observé.

### Des efforts en vue de la généralisation des expériences réussies

"La DSA de Djelfa fond beaucoup d'espoir sur la plate forme d'orientation et de soutien consultatif en vue d'encourager l'investissement dans nombre de filières agricoles à rentabilité économique », a indiqué l'ingénieur agricole Said Essaid, chef du bureau d'orientation à la DSA. Le responsable a particulièrement mis en avant la contribution des journées de formation, organisées précédemment par sa direction, dans la "réussite" du projet de M. Khelili, dont l'expérience concluante, a-t-il dit, "est susceptible de promouvoir la wilaya de Djelfa, en un pôle agricole dans ce type de cultures, à l'avenir", a-t-il estimé. Encore plus, M. Essaid a souligné l'accompagnement assuré (par la DSA), à ces projets pilotes, à travers un suivi technique de ce type de culture à haute rentabilité économique. Il a signalé la "sélection, à ce titre, de la wilaya de Djelfa par la tutelle, pour la mise en œuvre de la plate forme d'orientation et de soutien consultatif, visant la promotion de nombreuses filières agricoles, qui vont promouvoir la wilaya en un pôle agricole par excellence", selon les objectifs fixés pour ce programme, a-t-il informé. Après avoir admis que "ce succès est surtout le fruit de l'esprit d'initiative et de la grande détermination animant Abderrahmane Banouh Khelili, qui a été aidé en cela par les conditions propices et le climat adapté de la région", le chef du bureau d'orientation à la DSA, a fait part d'efforts consentis en vue de la généralisation de ce type d'expériences à la totalité des communes de Djelfa. A noter l'organisation, cette année, par la DSA de Djelfa, de deux journées de formation, la première, en août dernier, axée sur la culture du safran, et la 2ème à la fin novembre passé, pour l'encouragement de la culture du champignon. Soit deux filières agricoles, réputées pour être à haute rentabilité économique. (APS)

## Ghardaïa Distribution de 89 logements publics locatifs et 53 décisions d'aides à l'auto construction



Les clés de 89 logements publics locatifs (LPL) et 53 décisions d'attribution de terrains destinés à l'auto-construction avec une aide de l'Etat d'un million de dinars ont été remis hier à leurs bénéficiaires dans la wilaya de Ghardaïa. L'opération intervient dans le cadre des festivités marquant le 59ème anniversaire des manifestations pacifiques du 11 décembre 1960, conformément aux engagements pris par les pouvoirs publics de procéder à la distribution de logements tous programmes confondus à l'occasion des fêtes nationales et religieuses. Les clés du quota de 89 LPL ont été remises à leurs bénéficiaires de la commune de Mansoura au siège de la wilaya, en présence des autorités locales, des élus et de membres de la société civile. Au moins 53 décisions d'attribution de lots de terrain avec une aide financière d'un million de dinars ont été également attribuées à cette occasion au profit de leurs bénéficiaires de différentes communes de la wilaya, a indiqué le directeur du Logement de la wilaya, Abdelhalim Mellat. Au total 25.750 lots de terrain sur un quota de 30.000 dont a bénéficié la wilaya de Ghardaïa ont été attribués à travers l'ensemble des daïras de la wilaya, selon le même responsable précisant que seul 19.788 ont entamé les travaux (16.500 en cours d'achèvement). Près de 2.000 hectares de fon-

cier public répartis sur les 13 communes de la wilaya ont été mobilisés pour l'attribution de parcelles destinées à l'auto-construction accompagnée d'une aide financière de l'Etat, en application de l'instruction interministérielle N 6 du 1er décembre 2012 relative au développement de l'offre de foncier public dans le sud afin d'y résorber l'important déficit en logements accumulé durant des années et donner aux citoyens le moyen d'accéder à un lot de terrain à bâtir viabilisé, a-t-il ajouté. Ces parcelles individuelles dont la superficie varie entre 200 et 250 m2, réparties sur 66 sites, ont été circonscrites après l'élaboration des études d'aménagement dans les différentes communes de la wilaya et viabilisées avant d'être cédées aux citoyens demandeurs. Durant l'année 2019, pas moins de 1.889 logements publics locatifs et 2.053 décisions d'attribution de parcelles destinées à l'auto-construction avec une aide de l'Etat d'un million de dinars ont été remis à leurs bénéficiaires à travers l'ensemble des communes de la wilaya, a rappelé le directeur du Logement. Le parc de logements de la wilaya de Ghardaïa se compose de plus de 119.700 unités, tous types confondus, avec un taux d'occupation du logement estimé à 3,87 personnes/habitation, selon les données du secteur.

## Alger: Plus de 2000 logements au profit des habitants des bidonvilles et des bâtisses menaçant ruine

Les services de la wilaya d'Alger procèderont, incessamment, à la distribution de plus de 2000 logements sociaux dans le cadre de l'opération de relogement des familles habitant des bidonvilles et des bâtisses menaçant ruine dans les différentes circonscriptions administratives d'Alger, a indiqué, mardi, le premier responsable de la wilaya. "Dans le cadre de la deuxième phase de la 25e opération de relogement, lancée par les services de la wilaya d'Alger, plus de 2.000 logements sociaux seront incessamment distribués au profit des familles habitant des bâtisses menaçant ruine et des habitations précaires, à travers les différentes circonscriptions administratives d'Alger", a précisé Abdelkhalek Sayouda lors d'une cérémonie de remise de 44 décisions de titularisation d'agents d'entreprises publiques à Alger, dans le cadre de la régularisation de la situation des jeunes concernés par les contrats pré-emploi. Les services de la wilaya, a-t-il poursuivi, s'emploient à arrêter les listes des familles bénéficiaires de la prochaine opération de relogement. Faisant état, par ailleurs, de quelque 262.000 souscripteurs au programme des logements promotionnels aidés (LPA) à Alger, le wali a fait savoir que l'assainissement des listes des souscripteurs, en recourant au Fichier national de l'habitat, était en cours. Selon le Wali, les travaux de réalisation de 10.000 logements LPA ont déjà été lancés, en attendant d'autres quotas une fois le foncier disponible. Quant à la régularisation de la situation des agents, concernés par les contrats pré-emploi exerçant au sein des entreprises publiques à Alger, le wali d'Alger a assuré que les procédures de régularisation devront toucher progressivement plus de 700 jeunes diplômés universitaires exerçant au sein des circonscriptions administratives et des communes".

## Loi de finances 2020: Plusieurs mesures au profit de l'investissement productif

La loi de finances 2020, signée hier par le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, prévoit plusieurs mesures pour encourager l'investissement productif en Algérie. Parmi les dispositions législatives inscrites dans ce sens, figurent des mesures incitatives fiscales au profit des start-up et la création de 4 types de zones industrielles à travers le pays en vue d'abriter ces start-up et créer un fond pour les soutenir. Dans l'objectif d'améliorer le climat des investissements, la loi a abrogé la règle 51/49% pour les secteurs économiques non stratégiques et a autorisé le recours "en cas de besoin et de manière sélective" aux financements extérieurs auprès des institutions financières internationales pour le financement de projets économiques structurels et fructueux. Elle a, en outre, restructuré la taxe sur la fortune et autorisé les citoyens à importer des véhicules touristiques d'occasion de moins de trois ans avec moteurs à essence ou diesel, dans le respect des normes environnementales, en comptant sur leurs propres moyens financiers. En matière de protection de l'environnement, la loi de finances pour 2020 a instauré une taxe sur l'environnement, appliquée dès la souscription des contrats d'assurances avec un montant de 1.500 DA pour les véhicules touristiques et 3.000 DA pour les autres types de véhicules, la réorganisation du système fiscal imposé sur les appareils électriques à haute consommation et l'augmentation des montants des taxes sur l'environnement en fonction du principe "pollueur-payant". Quant au renforcement de la solidarité nationale, une augmentation, de 1% à 2%, de la contribution solidaire appliquée sur les importations au profit de la Caisse nationale des retraites (CNR) a été adoptée.

### Un cadrage macro-économique prudent

Elaboré sur la base d'un prix référentiel du baril de pétrole à 50 dollars/baril et d'un prix de marché à 60 dollars, la loi prévoit un taux de change de 123 DA /dollar. Elle prévoit également une croissance économique à hauteur de 1,8 %, le même taux de croissance hors hydrocarbures et une augmentation du taux d'inflation à 4,08 %. Le texte prévoit une augmentation des revenus des exportations des hydrocarbures en 2020 de 2% par rapport à 2019 pour atteindre 35,2 milliards (mds) de dollars (contre 34,5 mds de dollars en 2019), et ce en raison d'une augmentation de 2,06 % des quantités des hydrocarbures devant être exportées. Quant aux importations, la loi prévoit leur baisse de 13,3 % à 38,6 milliards de dollars en 2020. Les importations des marchandises devraient baisser de 12 % et celles des services de 16%. Le déficit de la balance des paiements devrait atteindre -8,5 milliards USD en 2020 contre -16,6 milliards USD en 2019, soit une baisse de 8,1 milliards USD. Les réserves de change connaîtront une contraction à 51,6 fin 2020 ce qui représente 12,4 mois d'importations sans facteurs de production. La loi prévoit également une baisse de 8,6% à 7.823 mds DA en matière de dépenses publiques, un recul de 1,2% des dépenses de fonctionnement et de



18,7% des dépenses d'équipement. Le budget de fonctionnement de l'année prochaine assurera 33.179 postes budgétaires dont 16.117 nouveaux postes pour garantir la gestion de 1.353 établissements en cours de réception au profit de plusieurs secteurs. En 2020, la masse salariale dépassera les 2.900 milliards de DA pour un nombre de postes budgétaires dépassant 2.279.555 postes. Le budget des transferts sociaux est estimé à 1.798,3 milliards de DA, soit 8,4 % du Produit intérieur brut (PIB). Concernant le budget d'équipement, la loi des finances a réservé une enveloppe de 1.619,88 mds DA (37,7%) au budget d'autorisations de programmes, en sus d'un autre montant de 2.929,7 mds DA pour les crédits de paiement. Aussi, le budget de 2020 a inscrit un nouveau programme de 469,88 milliards DA dont 190,19 milliards DA pour de nouveaux programmes et 279,69 milliards DA destinés à la réévaluation de programmes en cours de réalisation, outre 150 milliards DA affectés aux dépenses imprévues. Par ailleurs, les recettes globales du budget passeront à 6.200,3 milliards DA en 2020, soit une baisse de 7% en raison du recul de la fiscalité pétrolière à 2.200,3 milliards DA. En outre, les ressources ordinaires augmenteront de 1% en raison du double effet des importations fiscales estimées à 9,2% outre le recul des importations exceptionnelles de 23,1%. L'année prochaine connaîtra une hausse des recettes de la fiscalité ordinaire qui s'élèveront à 300 milliards DA grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale, à l'amélioration du recouvrement et à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Ainsi, la loi des finances 2020 prévoit un déficit du budget de -1.533,4 milliards DA (-7% du PIB) et un déficit du trésor de -2.435,6 milliards DA (-11,4% du

PIB).

### De légères augmentations d'impôts, une nouvelle taxe 0 sur les véhicules

La loi de finances pour 2020, prévoit de légères augmentations d'impôts et de taxes, ainsi que l'institution d'une nouvelle taxe sur les véhicules. La loi prévoit ainsi l'institution d'une taxe annuelle sur les véhicules automobiles et engins roulants, due lors de la souscription d'un contrat d'assurance par les propriétaires et fixée à 1.500 DA pour les voitures de tourisme et à 3.000 DA pour les autres véhicules. En outre, il est décidé d'augmenter la taxe sur les titres de transports individuels ou collectifs délivrés aux résidents pour un parcours international, la portant de 500 DA à 1.000 DA pour chaque voyage par voie routière ou ferroviaire. Aussi, le relèvement du timbre imposé aux cartes de résidences délivrées aux étrangers, de 3.000 DA à 6.000 DA pour les cartes d'une durée de deux ans et de 15.000 DA à 30.000 DA pour les cartes de 10 ans est également instauré par la loi. Par ailleurs, l'augmentation de la Taxe intérieure de consommation (TIC), applicable aux véhicules de grosses cylindrées, est augmentée de 30% à 60% avec l'extension de son champ d'application aux véhicules à essence d'une cylindrée excédant 1.800 cm<sup>3</sup> et les véhicules diesel d'une cylindrée supérieure à 2.000 cm<sup>3</sup>.

### Augmentation de la taxe de domiciliation bancaire

Pour ce qui est des importations, la loi prévoit une augmentation de la contribution de solidarité applicable aux importations de marchandises afin d'atténuer le déficit de la CNR (Caisse Nationale de Retraite), la portant de 1% à 2%. La taxe de domiciliation bancaire pour les biens et marchandises destinés à la revente en l'état va également

augmenter, passant de 0,3% à 0,5%. Pour les importations des kits rentrant dans les collections CKD/SKD cette taxe passera à 1%, alors que les importations de services seront soumises à un taux de 4% (contre 3% actuellement). L'assemblage des micro-ordinateurs sera à son tour régi par le dispositif CKD/SKD et ne bénéficiera donc plus du taux réduit de la TVA. Les téléphones portables seront par contre exclus du champ d'application du dispositif de montage CKD/SKD et seront soumis à un régime unique avec une augmentation du droit de douane auquel ils sont soumis, de 5% à 30%. En 2020, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, augmente à son tour, passant à une fourchette allant de 1.500 DA à 2.000 DA (contre une fourchette actuelle de 1.000 DA à 1.500 DA) pour les locaux à usage d'habitation et à une fourchette de 4.000 DA à 14.000 DA (contre 3.000 DA à 12.000 DA) pour les locaux à usage professionnel, commercial ou artisanal. Pour les terrains aménagés pour camping et caravanes, la fourchette de cette taxe passera à 10.000 DA-25.000 DA (contre 8.000 à 23.000 DA) alors que les locaux à usage industriel commercial ou artisanal produisant de grandes quantités de déchets seront soumis à des tarifs de 22.000 à 132.000 DA (contre 20.000 à 130.000 DA actuellement). Les revenus tirés de la location des salles des fêtes et celles destinées à l'organisation de séminaires et de meeting seront soumis à la catégorie bénéfices professionnels de l'IRG, au lieu d'un IRG à 15% actuellement. Le taux d'IRG appliqué sur l'activité de consulting est rehaussé pour sa part, pour être fixé dans une fourchette allant de 10% à un taux proportionnel de 26% (contre un taux fixe de 10% actuellement). Les ventes en ligne de biens numérisés et certains ser-

vices fournis par voie électronique exploités en Algérie seront d'autre part soumis à la TVA en application du taux réduit de 9%. L'abattement applicable sur les redevances pour le cas des contrats portant sur l'utilisation de logiciels informatiques sera réduit à 30% contre 80% actuellement. Pour les activités du BTPH, il est décidé d'annuler la réduction de 25% au titre du chiffre d'affaires soumis à la TAP. La loi de finances 2020 a instauré par ailleurs une restructuration de l'impôt sur le patrimoine, applicable sur les biens immobiliers et mobiliers comme les véhicules et motocycles de luxe, les yachts et bateaux de plaisance, les avions de tourisme, les chevaux de course, les objets d'art et les meubles et bijoux. Alors que cet impôt était imposé selon des taux proportionnels, il est désormais soumis à un taux unique fixé à 1 pour cent.

### Hausse de l'éco-fiscalité

L'éco-fiscalité connaît à son tour quelques légères augmentations dans le cadre de la loi de finances 2020. Ces augmentations touchent la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement, la taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels, la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle, la taxe complémentaire sur les eaux usées, la taxe sur les huiles lubrifiantes ainsi que la taxe spécifique sur les sacs en plastique. La taxe additionnelle sur les produits tabagiques est à son tour augmentée pour être portée de 11 DA à 22 DA par paquet. La taxe d'efficacité énergétique pour les produits fabriqués localement et les produits importés est pour sa part réaménagée, alors que les produits à très forte consommation en électricité (classe D à G) seront autorisés à l'importation, mais fortement taxés (40%).

## Gestion du rendement des employés Utiliser les critères SMART

Pour un trop grand nombre d'entreprises, la gestion du rendement des employés laisse beaucoup à désirer. Soit elle est inexistante soit elle est déficiente, laissant les deux parties insatisfaites. Parlez-en à plein de gens et vous les verrez prendre un air absent ou rouler des yeux, reconnaît Irene Lis, une conseillère de BDC spécialisée dans la gestion des ressources humaines. «La gestion du rendement améliore réellement la productivité et les profits, dit Mme Lis. Hélas, beaucoup d'organisations ne comprennent pas le processus et le ramènent souvent à une simple formalité administrative qui n'a que peu de valeur.»

### Créer une situation gagnant-gagnant

La gestion du rendement des employés devrait plutôt prendre la forme d'un dialogue face à face continu et régulier, qui renforce la relation employé-employeur et permet à l'entreprise d'aller de l'avant. Les avantages pour l'entreprise et les employés sont considérables. «Ce ne devrait pas être une tâche pénible à laquelle vous devez vous astreindre une fois l'an, comme aller chez le dentiste», dit Mme Lis.

Selon Mme Lis, la clé d'une gestion du rendement des employés fructueuse tient à ceci: l'absence de surprises. Les employés doivent savoir qu'il s'agit d'une situation gagnant-gagnant, que personne ne cherche à les piéger.

Utilisée à bon escient, la gestion du rendement des employés est un outil puissant pour mobiliser les employés en liant leur rendement aux objectifs organisationnels de manière à ce que chacun se centre, au bout du compte, sur la réussite de l'entreprise. Un processus de gestion du rendement des em-

ployés bien exécuté permet en outre d'identifier les éléments prometteurs au sein d'une organisation, de clarifier les besoins de formation, de définir les plans de relève et d'aider à prendre des décisions objectives en matière de rémunération et de dotation interne, affirme Mme Lis.

### Utiliser des critères SMART

Pour établir les objectifs de leurs employés, Mme Lis et d'autres spécialistes des RH conseillent aux organisations d'utiliser les critères SMART:

S: Spécifique : Définir ce qui doit être accompli, où, avec qui et comment.

M: Mesurable : Quels sont les résultats attendus (quantité, qualité, coût, temps, etc.)?

A: Atteignable : Les objectifs doivent être réalisables compte tenu des habiletés et des ressources dont les employés disposent.

R: Réaliste : Les objectifs doivent être pertinents par rapport au poste de la personne, au service dont elle fait partie et aux objectifs de l'entreprise.

T: Temporellement défini : Il devrait y avoir des échéanciers, des étapes clés et des dates limites claires.

«Des objectifs SMART consistent à formuler clairement ce qui doit être fait, comment et quand, ainsi que la façon dont les résultats seront mesurés, explique Mme Lis. Il pourrait s'agir, par exemple, d'objectifs visant à aller chercher des revenus, à contrôler les coûts, à améliorer la qualité ou à fournir un meilleur service à la clientèle.»

À première vue, des objectifs SMART peuvent sembler logiques pour une entreprise, mais il arrive fréquemment à Mme Lis de rencontrer initialement une certaine résistance face au processus de la



part d'employeurs qui comprennent mal la gestion du rendement ou qui ont connu des ratés dans ce domaine. «Par contre, dit-elle, les employeurs qui ont goûté au pouvoir et aux avantages d'un processus de gestion du rendement bien mené ne veulent plus jamais s'en passer et ne sauraient imaginer faire des affaires sans ce processus inestimable.»

### Une communication régulière est cruciale

Le conseil que Mme Lis donne aux entreprises qui gèrent le rendement de leurs employés pour la première fois est celui-ci: «Vous devez être capables de marcher avant de pouvoir courir.» «Commencez par examiner les descriptions de tâches individuelles et fondez-vous sur celles-ci pour établir les objectifs SMART qui figureront dans les évaluations des employés. Fixez des rencontres individuelles régulières avec les employés et faites-les participer à l'établissement des objectifs. Par exemple: traiter les plaintes touchant au service à la

clientèle dans les 24 heures.»

Maîtriser d'abord le processus dans sa forme la plus simple aide à passer ensuite plus facilement au niveau supérieur, celui où la gestion du rendement des employés devient l'élément moteur de l'atteinte des objectifs de l'entreprise, indique Mme Lis.

### Utiliser les cotes pour évaluer le rendement global des employés

Beaucoup d'entreprises évaluent le rendement en fonction de 5 cotes:

- \*Rendement insatisfaisant
- \*Besoin d'amélioration
- \*Répond aux attentes
- \*Dépasse les attentes
- \*Rendement exceptionnel

Ces cotes reflètent l'évaluation du travail de l'employé par son superviseur immédiat. Les critères habituellement utilisés pour évaluer les employés incluent la somme de travail accompli, la rapidité d'exécution des tâches, le respect des échéanciers, l'organisation et la qualité du travail, la fréquence des erreurs commises, l'attention ac-

cordée aux clients, l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe, le leadership, l'attitude générale, le travail d'équipe et les résultats d'ensemble. «On s'attend normalement à ce que, comme employé, vous vous situiez à 3, dit Mme Lis. Vous venez travailler, vous faites votre travail, et tout le monde est content. Une cote supérieure à 3 offre un renforcement positif aux employés qui donnent un rendement supérieur, tandis qu'une cote inférieure à 3 signale qu'une amélioration est requise.»

Dans tous les cas, Mme Lis insiste sur le fait que les employés doivent prendre en charge la gestion de leur rendement.

«S'il se passe des choses positives ou si un dérapage survient, les gens devraient en parler immédiatement à leur gestionnaire au lieu d'attendre la rencontre prévue le mois suivant ou, pire encore, jusqu'à la fin de l'exercice, dit Mme Lis. Une communication régulière entre les employés et les gestionnaires est cruciale.»

k.a

## Planification des ressources Comment créer un plan de RH efficace

Comme beaucoup d'autres entrepreneurs, vous parez au plus pressé et vous êtes tellement pris par la gestion courante de votre entreprise que vous disposez de peu de temps à consacrer aux ressources humaines. Pour maîtriser la situation, vous devez d'abord et avant tout créer un plan de RH détaillé. Les propriétaires de petites entreprises qui n'ont pas de plan de ressources humaines sur papier sont souvent aux prises avec des problèmes comme un roulement du personnel coûteux, des goulots d'étranglement dans les procédures et une productivité irrégulière. Votre plan doit être un outil pratique et tactique qui vous aide à déterminer où va votre entreprise et à la faire progresser.

### Le côté humain de votre plan d'affaires

Alors, que devriez-vous trouver dans un plan de ressources humaines?

Un plan de ressources humaines peut prendre diverses formes selon la complexité et la taille de l'entreprise, mais il s'agit essentiellement d'un document écrit qui détaille l'aspect ressources humaines au sein de votre plan d'affaires stratégique global. De

façon générale, un tel plan traite de questions comme le recrutement et la façon de motiver les employés afin de les garder et de stimuler leur productivité.

### Évaluez les compétences de votre entreprise

La chose la plus importante à faire pour créer un plan de ressources humaines consiste à évaluer les compétences actuelles que possède votre entreprise afin de déterminer ses lacunes et de bien cibler vos efforts futurs. Demandez-vous si votre entreprise possède les compétences voulues pour croître et relever les défis qui l'attendent. Devrais-je embaucher du nouveau personnel? La formation est-elle une priorité en ce moment? Dois-je congédier les employés dont les compétences ne répondent plus à mes besoins?

### Examinez votre aménagement organisationnel

Votre plan de ressources humaines devrait également couvrir l'aménagement organisationnel. Il doit traiter de points essentiels comme les descriptions de tâches, la rémunération et les rapports hiérarchiques. Vous devez vous assurer que chaque employé accomplit un travail à valeur ajoutée

et utile pour vos clients. À mesure que votre entreprise évoluera en fonction des besoins du marché, il sera primordial que vous en examiniez régulièrement l'aménagement organisationnel. La formation est un autre aspect important d'un plan de ressources humaines. En raison des changements technologiques et de la mondialisation, vos employés doivent améliorer leurs compétences de façon continue afin que votre entreprise demeure concurrentielle. Établir un plan de ressources humaines vous fournira l'occasion de déterminer les bonnes stratégies de formation pour votre entreprise, qu'il s'agisse de cours sur le Web, de formation autorythmée ou d'ateliers interactifs. Un plan peut aussi vous aider à déterminer si vous obtenez un bon rendement de votre investissement dans la formation et faire en sorte que votre calendrier de formation nuise le moins possible à la production. Vous devez utiliser des stratégies de formation qui répondent aux besoins en matière de compétences de votre entreprise et qui tiennent compte des évaluations du rendement des employés.

### Déterminez comment



### motiver et garder vos employés

Pour que votre entreprise progresse, vous devez vous entourer de bonnes personnes. Votre plan de ressources humaines doit indiquer les stratégies à mettre en œuvre pour motiver et garder vos employés. L'une des premières exigences consiste à offrir à vos employés un régime créatif d'avantages, de récompenses et de rémunération. Votre plan de RH pourrait décrire des stratégies de motivation précises, par exemple un programme d'intéressement ou des récompenses à court terme visant la vie personnelle ou familiale de l'employé, comme des billets de spectacle.

### Élaborez votre plan de relève

Un plan de gestion des ressources

humaines solide est incomplet s'il ne contient pas de stratégies de planification de la relève. Demandez-vous qui vous remplacera lorsque vous ne serez plus là pour vous occuper de votre entreprise. Songez aussi à qui remplacera les employés aux postes clés.

### Cherchez de l'aide externe

Certains problèmes complexes sont difficiles à régler seul. Obtenir un soutien externe avec un plan de RH peut vous aider à clarifier votre vision, vous guider dans votre choix de solutions et déterminer celles qui fonctionnent. De plus, faire appel à un consultant externe vous donne accès à une personne à qui vous pourrez rendre compte de votre démarche et du suivi de vos progrès.

K.A

## Un plan de recrutement en cinq étapes pour les petites entreprises

Lorsque vous avez un poste à combler, vous voulez trouver le meilleur candidat, celui dont les compétences et les connaissances contribueront à la croissance de votre entreprise. On croit souvent que l'entrevue constitue le moment décisif pour choisir le meilleur candidat. En fait, faire le bon choix est un processus qui débute bien avant l'entrevue. Le succès de vos efforts de recrutement dépend du soin que vous mettez à préparer l'offre d'emploi, à annoncer le poste vacant et à présélectionner les candidats. Ce faisant, vous vous assurez de n'interviewer que les candidats les plus prometteurs, ceux dont les qualités se rapprochent le plus de celles que vous recherchez. Voici un plan de recrutement en cinq étapes que vous pouvez suivre pour améliorer vos chances de dénicher le bon candidat.

### Étape 1: Préparer une description de poste efficace

Pour attirer les bons candidats, la première étape consiste à rédiger une description de poste efficace. Plus vous décrivez clairement les exigences, les tâches, les conditions de travail et les avantages liés au poste, moins vous perdrez de temps à étudier et rejeter les candidatures qui ne conviennent pas. Une description de poste efficace doit contenir les éléments ci-dessous.

- Titre du poste: Évitez toute désignation propre à votre entreprise. Assurez-vous que le titre du poste est compris de toutes les personnes qui recherchent un emploi dans votre secteur d'activité.
- Renseignements sur votre entreprise: Décrivez, en quelques lignes, votre entreprise et ce qui en fait un bon lieu de travail (mission, valeurs, distinctions récentes, etc.).
- Description de poste: Précisez la contribution qu'apportera le titulaire du poste en résumant les tâches les plus importantes que le candidat retenu devra effectuer. Soulignez ce qui rend ce poste unique et stimulant.
- Exigences: Avant de rédiger cette section, demandez-vous, ainsi qu'aux autres personnes clés de votre entreprise: «Qui serait la per-

sonne idéale pour occuper ce poste?» Énumérez les principaux attributs et qualités nécessaires, par ordre de priorité.

-Comment postuler: Indiquez bien quels documents doivent accompagner la demande (p. ex., curriculum vitae, références et autres) et si les candidatures doivent être soumises en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'appels téléphoniques, indiquez-le clairement. Précisez la date et l'heure limites pour la soumission des candidatures.

### Étape 2: Utiliser les bons outils de recrutement

Une fois votre offre d'emploi rédigée, vous devez trouver le meilleur média pour la diffuser. Deux éléments viendront déterminer le meilleur choix: le budget dont votre entreprise dispose et le genre de candidat que vous recherchez. N'oubliez pas qu'utiliser plus d'un support vous permettra d'attirer davantage l'attention.

Il est important de faire le suivi des résultats. (Il peut s'agir simplement de demander aux candidats comment ils ont entendu parler de votre entreprise.) À la longue, cette méthode vous aidera à déterminer les outils de recrutement les plus efficaces pour votre entreprise.

Voici une liste d'outils que vous pouvez utiliser pour annoncer le poste et attirer des candidats.

- Sites d'emploi: Les sites d'emploi sont la façon la plus simple et la plus rentable d'atteindre les chercheurs d'emploi. Vous devez toutefois faire en sorte que votre annonce se distingue du lot, compte tenu du nombre impressionnant d'annonces qui figurent sur ces sites.
- Médias sociaux: Les sites de médias sociaux, comme LinkedIn, sont devenus de puissants outils pour les recruteurs. Ils vous permettent non seulement d'afficher des annonces sur vos comptes, mais peuvent aussi servir à trouver et à recruter des candidats qui ont des compétences précises.
- Annonces: Faire paraître une annonce dans les médias conventionnels peut être une stratégie efficace si vous choisissez une publication qui cible le genre de candidat que

vous recherchez. Une offre d'emploi publiée dans des revues spécialisées ou dans les bulletins d'information de groupes professionnels, par exemple, peut aussi s'avérer une bonne stratégie.

-Agences de placement: Les agences de placement coûtent généralement cher, mais elles peuvent vous faire gagner un temps précieux en s'occupant de l'affichage de l'offre d'emploi, de la présélection et de la vérification des références et en ne vous transmettant que les candidatures qui répondent à vos exigences. Elles peuvent même s'occuper des entrevues.

-Votre site Web: S'il génère suffisamment de trafic, votre site Web peut aussi servir d'outil de recrutement permanent. Vous pouvez créer à cette fin une section «Carrières» ou encore afficher les postes vacants sur votre page d'accueil.

-Bouche-à-oreille: Le bouche-à-oreille – c'est-à-dire informer simplement vos employés, vos amis et vos collègues qu'il y a un emploi disponible dans votre entreprise – est une stratégie de recrutement éprouvée qui s'avère souvent efficace. Certaines entreprises versent une prime aux employés qui recrutent une personne dont la candidature est retenue (ce qui revient quand même moins cher que de faire affaire avec une agence de placement).

### Étape 3: Présélectionner les candidats

Lorsque vous avez reçu les curriculum vitae et que vous avez fait un premier tri pour garder uniquement les candidats intéressants, l'étape suivante consiste à effectuer une présélection. Plus vous vous acquiterez de cette étape avec rigueur, moins vous perdrez de temps à l'étape de l'entrevue.

Voici comment vous pouvez présélectionner les candidats avant l'entrevue.

- Courriel ou téléphone: Communiquez avec les postulants pour obtenir un complément d'information et voir s'il vaut vraiment la peine de leur accorder une entrevue. Vous pourrez également vérifier s'ils sont véritablement intéressés par le poste.
- Tests normalisés: L'administration



de tests peut vous aider à repérer les candidats dont les compétences, les talents ou les valeurs se rapprochent le plus de votre idéal. Ces tests peuvent évaluer les habiletés cognitives, l'intelligence émotionnelle, la personnalité, les préférences quant au travail, etc. Ils devraient être administrés et interprétés par des professionnels externes ou internes agréés et peuvent être offerts par des entreprises spécialisées (qui peuvent aussi fournir des tests en ligne).

-Portfolio: Un examen préliminaire des réalisations antérieures des candidats peut être une excellente façon d'évaluer leurs compétences et de déterminer s'ils cadrent avec votre entreprise. Demandez aux candidats de vous transmettre leur portfolio pour vous faire une idée de ce qu'ils sont capables de faire.

### Étape 4: Rencontrer les meilleurs candidats en entrevue

L'entrevue est l'occasion pour vous de confirmer les titres et qualités des candidats, de déterminer si le poste répond vraiment à leurs attentes et de voir s'ils cadrent avec la culture de votre entreprise. Il existe deux types courants de questions d'entrevue:

Questions comportementales: Ces questions permettent de prévoir les comportements futurs du candidat en l'interrogeant sur ses comportements passés. Elles peuvent vous aider à évaluer des éléments

tels que sa confiance en soi, sa créativité et ses aptitudes en résolution de problèmes.

Questions situationnelles

Ces questions portent sur des situations hypothétiques auxquelles le candidat pourrait devoir faire face dans le cadre de ses fonctions. Elles peuvent vous aider à évaluer les connaissances, les compétences et les méthodes de travail de la personne. Utilisez des questions du genre «Que feriez-vous si...?» ou «Comment vous y prendriez-vous...?».

Gardez-vous de poser des questions sur les intérêts personnels des candidats. Elles risquent de faire dévier l'entrevue ou de contrarier les personnes qui ne souhaitent pas mêler leur travail et leur vie privée.

Pour vous aider à prendre une décision, vous pouvez créer un système de notation ou une grille d'analyse aux fins de comparaison et de classement des forces et des faiblesses des aspirants au poste.

### Étape 5: Offrir l'emploi

Une fois votre choix arrêté, téléphonez au candidat retenu pour lui proposer le poste. Au besoin, accordez-lui quelques jours pour réfléchir à votre proposition. Une fois l'offre acceptée, il est d'usage d'envoyer au candidat retenu une lettre de confirmation d'emploi qui fait état des conditions discutées au téléphone.

k.a

## Assurance crédit

L'assurance-crédit est une assurance destinée aux entreprises de toutes tailles (TPE, PME et grands comptes) pour garantir les impayés.

C'est une garantie sur les créances commerciales contre les risques de défaillance de paiement des clients.

L'assurance crédit offre 3 services aux sociétés :

- la prévention et surveillance du risque client;
- l'optimisation et recouvrement des créances;
- l'indemnisation des pertes (jusqu'à 90 % du montant HT et jusqu'à 100% s'il y a récupération du montant de la créance).

Les sommes assurées sont définies dans le contrat d'assurance crédit à hauteur d'un encours.

Un contrat sur deux d'assurance crédit est utilisé dans le cadre de l'affacturage pour garantir les créances financées.

Attention, l'assurance crédit ne couvre pas les retards de paiement. Pour combler ce besoin, votre entreprise peut souscrire en complément un contrat d'affacturage.

### Les avantages de l'assurance-crédit

- l'entreprise limite ses pertes potentielles grâce au partage du risque entre l'assureur et l'assuré. Les clauses et les franchises du contrat d'assurance-crédit permettent de répartir les risques et de responsabiliser l'entreprise,
- l'information commerciale donnée par la compagnie réduit le risque d'un défaut de paiement et de travailler avec des clients douteux,
- le recouvrement est effectué par des professionnels ce qui augmente le taux de recouvrement sur les factures impayées,
- l'assurance-crédit permet d'obtenir de meilleur financement auprès de sa banque car le



portefeuille client est sécurisée.

- les assureurs crédit proposent des couvertures de garanties plus importantes que dans les assurance

crédit dans les contrats d'affacturage proposé par les factors. Par ailleurs, contrairement au full factoring qui ne couvre uniquement

les factures impayées avérés, l'assurance crédit couvre en plus les créances impayées présumées.

s.i

## L'acupuncture

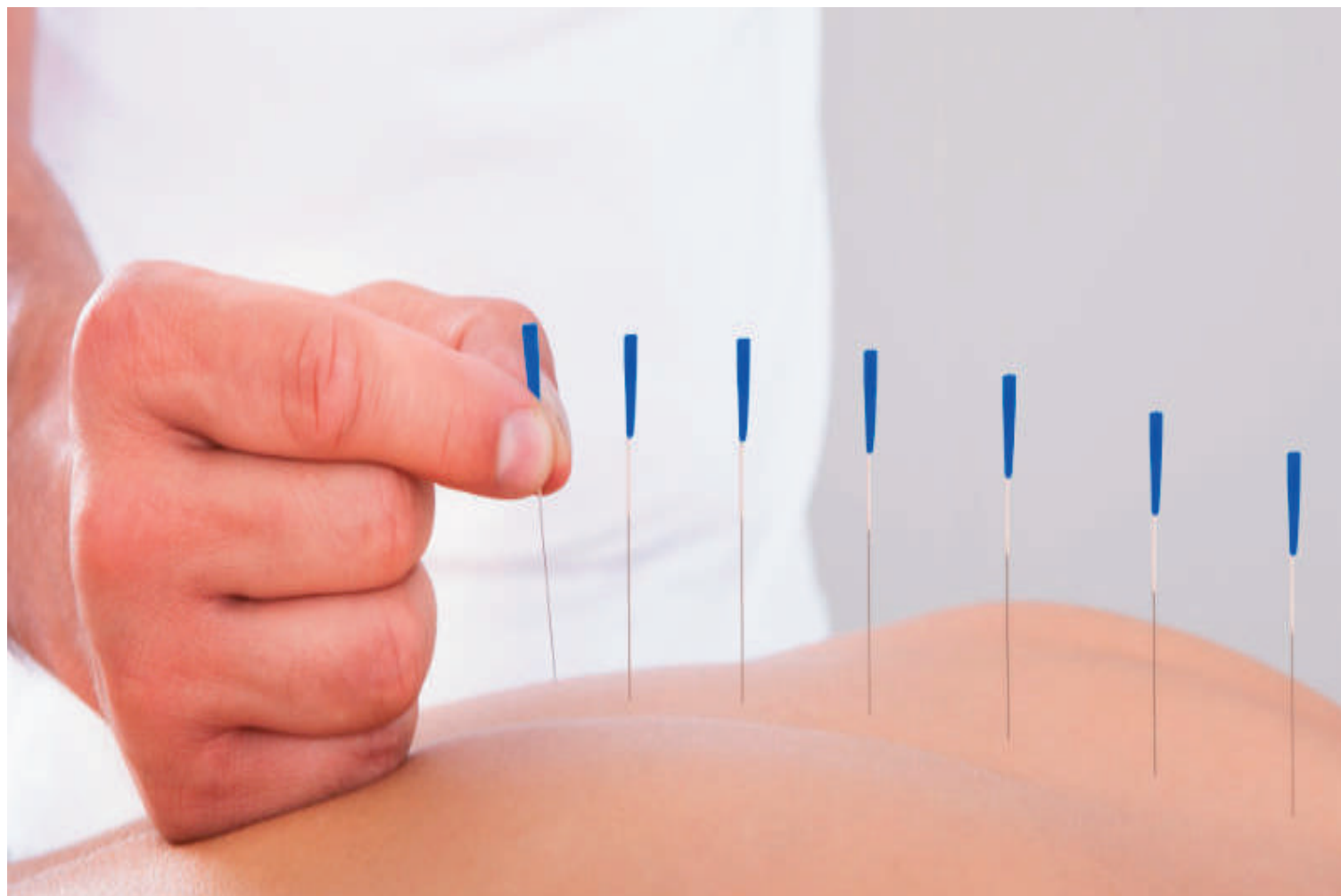
L'acupuncture ou acupunctura (du latin médical du XVII<sup>e</sup> siècle « acupunctura » formé de acus, « aiguille » et punctura, « piqûre ») est un système thérapeutique dont les origines historiques sont très liées avec la tradition médicale chinoise. L'acupuncture consiste en une stimulation de zones précises de l'épiderme : les « points d'acupuncture ». Les techniques de stimulation des points d'acupuncture sont effectuées avec des moyens divers : des aiguilles le plus souvent, mais aussi d'autres moyens physiques (mécaniques, électriques, magnétiques, thermiques, lumineux) ou physico-chimiques, voire d'autres méthodes alternatives dangereuses (apipuncture, apithérapie avec des piqûres d'abeille). L'acupuncture ne s'est pas construite sur le savoir scientifique moderne et ses fondements sont considérés comme relevant de la pseudo-science. Cependant, des travaux réalisés depuis les années 1990 par des équipes de chercheurs tendent à montrer une efficacité discutée, avec des mécanismes neuropsychologiques avérés (effet placebo), ou neurophysiologiques réels, indiquant une efficacité notamment dans le traitement de la douleur. Le risque d'iatrogénie existe, notamment par la transmission d'agents pathogènes si les conditions d'asepsie sont insuffisantes. L'utilisation de l'acupuncture a été critiquée sur le plan éthique lorsqu'elle se fait au détriment de traitements efficaces. La pratique de l'acupuncture est attestée depuis plusieurs millénaires en Asie (en particulier en Inde, Chine, Corée et Japon), même si son succès a beaucoup fluctué avec le temps. De par ses racines historiques, géographiques et culturelles, de ses conditions d'implantation en Occident, l'acupuncture n'intéresse pas seulement la médecine mais aussi l'anthropologie, l'histoire des sciences, l'épistémologie, la sociologie et ce depuis son introduction en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'UNESCO l'a inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité le 16 novembre 2010.

## Étymologie

Le terme chinois usuel 针灸 (zhēnjiū) désigne à la fois l'acupuncture et la moxibustion. Le terme de latin médical « acupunctura » a été forgé au XVIII<sup>e</sup> siècle par le médecin hollandais Willem Ten Rhyne. Il est formé de acus, « aiguille » et punctura, « piqûre ». La première référence européenne à l'« acupunctura » se trouve dans un traité européen sur la médecine chinoise écrit par un missionnaire français à la cour impériale de Pékin et publié à Grenoble en 1671, "Les secrets de la médecine des chinois consistant en la parfaite connaissance du poulx et envoyé de la Chine par un français, homme de grand mérite" publié à Grenoble en 1671 (Phillipe Charvys). L'auteur en est, peut être, le missionnaire Jésuite Philippe Couplet.

Histoire  
Antiquité non chinoise

En Inde, l'utilisation de l'acupuncture est mentionnée il y a environ 5 000 ans dans l'Ayurveda (traité de médecine ayurvédique) et elle reste utilisée de nos jours en médecine traditionnelle indienne. Plus d'un millénaire avant la



Chine, on trouve en Égypte antique une description de conduits parcourant le corps et transportant divers fluides (sang, eau, air, mucus...). Les ruptures d'équilibre entre ces fluides étaient supposées être la cause de maladies. Aux alentours de 1534 av. J.-C., le papyrus Ebers (Eber 854a), visible au British Museum, donne une représentation de canaux (appelés metu) dans lesquels circulent divers fluides. « Il y a quatre vaisseaux dans les narines, deux donnent du mucus, deux donnent du sang (...) Il y a quatre vaisseaux pour le foie ; ce sont eux qui donnent l'humeur et l'air, qui ensuite causent toutes les maladies qui surviennent en lui par la surcharge de sang » Par ailleurs, une équipe scientifique de l'Université de Graz a découvert que Ôtzi, l'être humain congelé et déshydraté découvert dans un glacier à la frontière entre l'Italie et l'Autriche, arborait des tatouages en forme de traits se rapprochant des points d'acupuncture. Neuf tatouages ont pu être reconnus et identifiés comme des points d'acupuncture. Cette découverte est toutefois soumise à controverse : comme le fait remarquer L. Renault, « la pratique actuelle recense 670 points répartis symétriquement sur tout le corps humain, le long de 12 méridiens (ou canaux) bilatéraux et de deux méridiens axiaux. La surface du corps humain étant littéralement constellée de points d'insertion, on peut estimer comme dépourvu de toute espèce de signification statistique le fait que les tatouages d'Ôtzi, longilignes et assez étendus, coïncident de temps à autre avec certains de ces points. ».

Premières traces de  
l'acupuncture chinoise

Les Chinois ont l'habitude de considérer que la valeur d'une pratique culturelle se juge à son ancienneté. Se placer sous l'autorité d'un maître ancien, fut-il mythique, ou d'une tradition de plus de 5 000 ans, est le garant du sérieux et de la respectabilité de la démarche. « Sans fouler de traces, on ne saurait parvenir jusque dans

la pièce » dit le Maître (Entretiens XI, 19). Ce penseur chinois revendique donc ouvertement une tutelle et fuit tout ce qui pourrait ressembler à l'autonomie de pensée. Le désir d'inscrire l'acupuncture dans une filiation très ancienne a fait considérer que l'existence d'instruments affûtés à l'âge de pierre ou d'aiguilles d'os ou de bambou sous les Zhou (-1045 → -256) sont des preuves de l'ancienneté de cette pratique même si ces aiguilles ne servaient qu'à tenir les cheveux ou à drainer le pus des abcès.

La découverte en 1973 de quatorze documents médicaux dans une tombe nouvellement fouillée à Mawangdui 马王堆 / 馬王堆 dans le Hunan a permis de complètement revoir l'histoire de la médecine chinoise. Les spécialistes de ces textes établissent la chronologie suivante :

\*En 168 avant notre ère, époque de fermeture de la tombe de Mawangdui, aucune technique d'acupuncture n'était connue. Les textes de ces tombes montrent clairement que les traits typiques de la thérapeutique chinoise n'étaient pas encore établis sous les Qin (-221, -206) et le début des Han. En effet, s'ils décrivent les trajets des conduits à la surface de la peau et l'usage de la moxibustion, ils ne mentionnent jamais l'usage d'aiguilles d'acupuncture.

\*La première référence à l'acupuncture clairement datée se trouve dans « les mémoires historiques » (le Shiji) de Sima Qian (-145, -87) compilée en 90 av. J.-C. Dans cet ouvrage, l'auteur décrit un médecin du nom de Chunyu Yi (-216, -150) accusé de mauvaise pratique thérapeutique pour avoir implanté des aiguilles sur des patients. Dans deux procès, en -167 et -154, le médecin se voit obligé de démontrer l'intérêt thérapeutique de l'acupuncture à une époque où cette technique devait tout juste commencer à se répandre. On pourrait donc dater la naissance de l'acupuncture au milieu du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Elle s'imposera ensuite peu à peu comme la thérapeutique dominante

de la médecine des correspondances systématiques.

\*Le Huangdi Nei Jing 皇帝内经 / 皇帝內經, l'ouvrage de référence sur l'acupuncture, les massages, la gymnastique et les drogues thérapeutiques est donc en partie postérieur. Les textes sont hétérogènes, certaines parties pouvant dater de la fin des Royaumes combattants (-500 à -220) et d'autres du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. De toutes manières, il n'en existe pas de copie de l'époque Han et toutes les versions qui nous sont parvenues ont subi de nombreuses révisions au cours des siècles.

\*Le Nanjing 难经 / 難經, « le Classique des difficultés » unifie les points de vue disparates et parfois incohérents du Huangdi nei-jing. L'ouvrage, composé entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle, expose méthodiquement le système conceptuel des correspondances systématiques sur lequel repose depuis environ deux millénaires la médecine traditionnelle chinoise.

## Arrivée en Europe

L'acupuncture aurait été introduite en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle par Willem Ten Rhyne, médecin hollandais de la Compagnie des Indes (1679) qui l'aurait découverte à Nagasaki au Japon où il séjourna pendant deux ans, ainsi que par Kämpfer. Un siècle plus tard, Du-jardin et Vicq d'Azyr relatent le procédé dans leurs ouvrages respectifs. Cependant, il semble que ce soit Louis Berlioz, le père du compositeur, qui, le premier, en ait tenté la pratique en France (1810), imité ensuite, malgré un certain scepticisme, par de nombreux médecins, dont Laennec. À partir de 1853, le consul Dabry et les docteurs Frederik Liubenstein et Jules Cloquet participent à sa diffusion en Europe, mais ce n'est vraiment qu'à partir de 1927 qu'elle va devenir populaire grâce aux travaux du sinologue George Soulié de Morant qui étudia l'acupuncture durant son long séjour dans l'Empire du Milieu, et publia lors de son retour en France un imposant traité. La France est l'un des premiers pays à

avoir établi des consultations hospitalières d'acupuncture (1932, Paul Ferreyrolles à l'hôpital Bichat), à inscrire l'acupuncture dans la nomenclature des actes médicaux et à assurer son remboursement par la sécurité sociale (1948), à organiser dans les facultés de médecines un enseignement d'acupuncture sous la forme d'un diplôme inter-universitaire (1987) et d'une capacité de médecine (2007). Aux États-Unis, l'acupuncture est célèbre surtout depuis un reportage sensationnaliste du New York Times en juillet 1971, reprenant le récit d'une délégation médicale américaine invitée en Chine pour observer les miracles de la médecine maoïste, témoins d'opérations à cœur ouvert sans anesthésie en réalité complètement truquées par le pouvoir communiste.

## Époque moderne en Asie

L'acupuncture tombe en désuétude pendant l'âge classique en Chine face aux progrès d'autres méthodes, et elle est même supprimée du programme du Collège médical impérial au XIX<sup>e</sup> siècle. Mao Zedong, d'abord opposé à cette méthode - à cause de ses fondements taoïstes incompatibles avec l'idéologie marxiste -, finit par la réhabiliter, face à la pénurie de médecins, et en fait une pratique patriotique. De nos jours, l'acupuncture occupe en Chine une large place dans la médecine pour un vaste éventail de pathologies, notamment dans les hôpitaux dont certains se sont vus transformés en hauts lieux touristiques. De colossales expériences ont été entreprises, pas toujours en accord avec les principes traditionnels orthodoxes, aboutissant à la multiplication des points situés hors méridiens, et à l'avènement de nouvelles techniques telles que l'analgésie par acupuncture. Taïwan, où ont pu trouver refuge ceux des maîtres acupuncteurs qui ont échappé aux purges de Mao lors de son arrivée au pouvoir, reste un des hauts-lieux de l'acupuncture traditionnelle.

## Les principes de l'acupuncture

En acupuncture, le corps humain est considéré sur le plan énergétique. L'acupuncteur s'intéresse à la circulation de l'énergie vitale (le Qi) dans le corps humain et établit un diagnostic énergétique, basé sur plusieurs éléments :

- Une anamnèse (histoire clinique du patient, ses antécédents, ses symptômes) ;
- Une inspection du patient ;
- Une palpation qui comprend plusieurs aspects essentiels en acupuncture :

- \*La prise des pouls au niveau des poignets ;
- \* L'examen de la langue ;
- \*Un examen audio-olfactif.

La maladie ou les symptômes de la maladie sont perçus comme des dérèglements dans la circulation de l'énergie corporelle, comme un déséquilibre énergétique. L'objectif de la pratique est de restaurer l'équilibre de cette circulation. L'énergie vitale Qi se compose d'énergie YIN et d'énergie YANG, ces deux types d'énergie étant à la fois indissociables, opposés et complémentaires. Elle circule dans l'ensemble du corps humain le long de méridiens (sortes de canaux énergétiques qui parcourent l'ensemble du corps). Les différents méridiens sont reliés entre eux et relient également les différents organes du corps.

Les points d'acupuncture sont des endroits particuliers de la peau, où il est possible d'accéder à l'énergie circulante du corps. Au niveau de ces points, l'énergie est plus concentrée et plus superficielle qu'aux autres endroits du corps. Actuellement, 361 points d'acupuncture sont reconnus et situés pour la plupart sur les 14 méridiens du corps :

- \*11 sur le méridien Poumon ;
- \*20 sur le méridien Gros Intestin ;
- \*45 sur le méridien Estomac ;
- \*21 sur le méridien Rate et Pancréas ;
- \*9 sur le méridien Cœur ;
- \*19 sur le méridien Intestin Grêle ;
- \*67 sur le méridien Vessie ;
- \*27 sur le méridien Reins ;
- \*9 sur le méridien Maître Cœur ;
- \*23 sur le méridien Triple Réchauffeur ;
- \*44 sur le méridien Vésicule Biliaire ;
- \*14 sur le méridien Foie ;
- \* 28 sur le méridien Vaisseau Gouverneur ;
- \*24 sur le méridien Vaisseau Conception.

Le reste des points d'acupuncture (48 au total) ne sont pas situés sur des méridiens.

Ces points peuvent être stimulés par différentes techniques physiques, selon les indications et selon les problèmes de santé présentés par les personnes :

- La stimulation par des aiguilles insérées à travers la peau.
- La moxibustion, initialement associée à l'implantation des aiguilles, qui consiste à stimuler le point par la chaleur. La source de chaleur est obtenue traditionnellement par la combustion d'un bâtonnet d'armoise ou plus récemment par un système électrique à rayonnement infrarouge.
- L'électro-acupuncture, dans laquelle les aiguilles sont reliées à un courant électrique continu d'intensité et de fréquence variables, délivré par un électrostimulateur médical.
- La laser-acupuncture, qui utilise

un rayonnement laser pour stimuler le point d'acupuncture.

À savoir ! La stimulation manuelle ou acupression d'un point d'acupuncture ne fait pas partie des techniques utilisées en acupuncture, mais rentre dans le cadre des massages et techniques corporelles de la médecine traditionnelle chinoise.

Dans tous les cas, la stimulation reste superficielle et centrée sur le point d'acupuncture. D'autres techniques plus anecdotiques sont décrites dans la littérature, comme l'utilisation de ventouses, d'aimants (magnéto-acupuncture), ou encore l'injection de substances chimiques particulières au niveau des points d'acupuncture (chimio-acupuncture).

La stimulation par des aiguilles est la technique la plus fréquemment utilisée. Les aiguilles utilisées sont en acier chirurgical inoxydable et doivent être stériles et à usage unique (jetables). Leur diamètre (de 0,18 à 0,42 mm) et leur longueur (de 10 à 150 mm) varient selon les acupuncteurs, les points d'acupuncture et le gabarit du patient. Les aiguilles sont laissées en place pendant une durée allant de quelques minutes à quelques dizaines de minutes. Après leur retrait, elles doivent être éliminées conformément à la réglementation des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux).

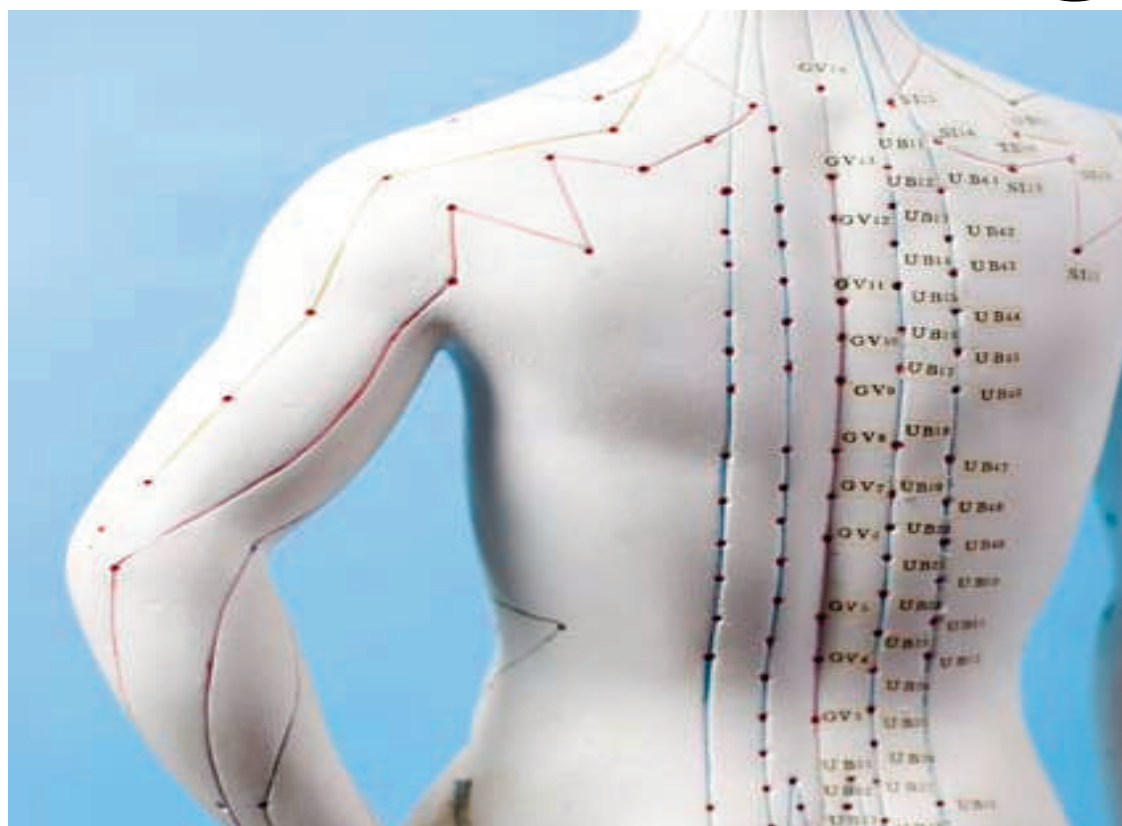
### Quelles sont les indications ?

Les indications thérapeutiques sont très nombreuses. Parmi les applications les plus fréquemment utilisées, il est possible de citer :

- Les douleurs chroniques quelles que soient leur origine ;
  - L'anxiété et la dépression
  - Les troubles du sommeil ;
  - Certains troubles de la grossesse, comme les nausées et vomissements, les problèmes de dos, l'éversion fœtale, ... ;
  - Les addictions (tabac, alcool, substances psychoactives).
- En parallèle de ces principaux champs d'applications, elle est également utilisée contre :
- Les pathologies de la sphère ORL (acouphènes, trachéite, ...)
  - Les allergies (eczéma, rhinite, conjonctivite, asthme, ...)
  - Certains atteintes digestives (douleurs digestives, troubles du transit intestinal, ...)
  - Les troubles génito-urinaires (énurésie, cystites, troubles du cycle menstruel, infertilité, ...)
  - Les troubles de la ménopause (troubles de l'humeur, bouffées de chaleur, ...)
  - Les effets secondaires de certains médicaments, en particulier lors des chimiothérapies anticancéreuses.

Dans tous les cas, cette pratique reste une médecine complémentaire, qui ne doit pas se substituer à la médecine conventionnelle. S'il n'existe pas de contre-indication formelle à l'acupuncture, il existe néanmoins des aires thérapeutiques, dans lesquelles elle ne peut pas être utilisée ou est largement déconseillée par les autorités de santé. Ainsi, elle n'est pas indiquée dans les situations suivantes :

- Dans les situations d'urgence, où l'intervention des services de secours s'impose.
- Pour le traitement des tumeurs malignes. La pose d'aiguilles au site d'une tumeur est interdite. L'acupuncture peut en revanche être intéressante pour soulager les douleurs et les effets secondaires



des traitements anticancéreux.

-Dans le cas des maladies psychiatriques, où une prise en charge spécifique est impérieuse.

-Chez les patients ayant des problèmes de saignement et de coagulation.

Pendant la grossesse, elle doit être pratiquée avec précautions, car elle est susceptible de provoquer des contractions utérines.\*

### En pratique

En pratique, une séance se décompose en plusieurs étapes :

- 1-Un examen clinique regroupant l'ensemble des investigations menées par l'acupuncteur en vue d'établir un diagnostic et un protocole thérapeutique adapté au patient. Si besoin, l'acupuncteur doit orienter le patient vers un professionnel de santé pour établir un diagnostic médical et mettre en place un traitement adapté.
  - 2-Le repérage anatomique des points et le choix de la technique de stimulation de chaque point ;
  - 3-Le temps de pose des aiguilles ou de la réalisation de la stimulation, dont la durée est variable selon les contextes ;
  - 4-L'extraction de l'aiguille ou l'arrêt de la stimulation.
- Généralement, plusieurs séances sont nécessaires pour obtenir une amélioration de des symptômes du patient.

### Quelle est la réelle efficacité de l'acupuncture ?

Médecine complémentaire, très largement répandue dans le monde, cette pratique a déjà fait l'objet de très nombreuses études scientifiques pour en évaluer l'efficacité dans un grand nombre d'indications thérapeutiques. Actuellement, les seuls effets bénéfiques scientifiquement démontrés se limitent à quelques applications spécifiques :

- Le traitement des douleurs chroniques, de différentes origines ;
- Le traitement des nausées et des vomissements dans trois contextes cliniques :

- Après une intervention chirurgicale ;
- Au cours de la grossesse ;
- Pendant une chimiothérapie anticancéreuse.

Pour toutes les autres indications, aucune preuve scientifique de son efficacité n'a été établie jusque-là. De plus, les mécanismes physiologiques sous-jacents à la pratique restent à déterminer. Dans tous les

cas, l'acupuncture représente une approche complémentaire intéressante dans le cadre d'une prise en charge globale du patient, notamment à chaque fois que la médecine conventionnelle ne permet pas de soulager efficacement et suffisamment le patient.

### Cancer : l'acupuncture pour réduire la sécheresse buccale due aux traitements

Une étude révèle que l'acupuncture serait efficace pour lutter contre la sécheresse buccale induite par les traitements de radiothérapie contre le cancer. Dans un essai clinique dont les résultats ont été publiés dans le Jama Network Open, des chercheurs de l'Université du Texas ont constaté que l'acupuncture à raison de trois séances par semaine serait un bon traitement de la sécheresse buccale induite par la radiothérapie. "La sécheresse de la bouche (aussi appelée xérostomie, ndlr) est une grave préoccupation pour les patients atteints de cancer de la tête et du cou qui subissent une radiothérapie. Elle peut affecter jusqu'à 80% des patients à la fin de la radiothérapie", a déclaré Lorenzo Cohen, principal auteur de l'étude et professeur de médecine palliative, de réadaptation et d'intégration. "Les symptômes affectent gravement la qualité de vie et la santé bucco-dentaire, et les traitements actuels ont des avantages limités", a-t-il ajouté. Les substituts salivaires et autres médicaments sont en effet coûteux par rapport à l'acupuncture, et non dénués d'effets secondaires. Il s'agit ici du premier essai de phase III randomisé et contrôlé par placebo pour évaluer l'efficacité de l'acupuncture dans le traitement de la xérostomie (sécheresse buccale) lié à la radiothérapie. Les scientifiques ont ici comparé la véritable acupuncture (VA) au traitement standard (TS, incluant des recommandations en termes de santé bucco-dentaire) et à l'acupuncture factice (AF). Cette dernière consistait à insérer de vraies aiguilles à des endroits non indiqués dans le traitement de la sécheresse buccale, et des aiguilles placebo aux points indiqués pour la xérostomie.

Chaque procédure a été menée à raison de trois séances par semaine au cours de la radiothérapie (soit pendant six à sept semaines), chez 339 patients atteints de cancers de

la tête ou du cou. S'ils ont été suivis soit au Anderson Cancer Center du Texas, soit au Fudan University Cancer Center de Shanghai, les patients ont tous été suivis entre le 16 décembre 2011 et le 7 juillet 2015. Les données ont été recueillies par questionnaires d'auto-évaluation au départ, à la fin de la radiothérapie, puis trois, six et douze mois après la radiothérapie.

Verdict : un an après la fin de la radiothérapie, l'incidence de la xérostomie était de 35% dans le groupe ayant subi la vraie acupuncture, de 48% dans le groupe de l'acupuncture factice, et de 55% dans le groupe du traitement standard. L'acupuncture a permis de réduire le nombre et l'intensité des symptômes de sécheresse buccale jusqu'à un an après le traitement. "Les preuves sont telles que les patients devraient suivre des séances d'acupuncture aux côtés de la radiothérapie, comme un moyen de prévenir la gravité des symptômes de la sécheresse buccale", a déclaré Lorenzo Cohen. "Je pense qu'avec cette étude, nous pouvons ajouter l'acupuncture à la liste des soins pour la prévention et le traitement de la xérostomie, et les lignes directrices pour l'utilisation de l'acupuncture en oncologie devraient être révisées pour inclure cette importante pathologie chronique", a conclu le chercheur.

### Quels sont les risques associés ?

Les risques associés à l'acupuncture sont ceux classiques des techniques médicales invasives. En effet, l'utilisation des aiguilles peut être à l'origine de plusieurs effets indésirables :

- La formation d'une ecchymose ;
  - Un léger saignement ;
  - Une douleur locale au moment de l'insertion de l'aiguille ;
  - Un risque rare d'infection.
- Les effets indésirables associés aux autres techniques de stimulation n'ont pas fait l'objet d'études scientifiques poussées.

Lorsque l'acupuncture est pratiquée dans un contexte médical, les risques liés aux techniques en elles-mêmes sont très rares. En revanche, un risque majeur d'aggravation des symptômes est présent, si l'acupuncture se substitue aux traitements classiques de l'allopathie. Elle doit rester une médecine complémentaire aux traitements conventionnels.

## Manifestations du 11 décembre: Appel à méditer l'histoire de l'Algérie

Les participants à une conférence, organisée mercredi à Alger à l'occasion de l'anniversaire du 11 décembre 1960, ont invité la génération future à "méditer l'histoire de l'Algérie et d'en vanter les gloires, les hauts faits et les enseignements". Lors de cette conférence, organisée par le Centre national des études et des recherches sur le mouvement national et la Révolution du 1er novembre 1954 (CNERMN54), en célébration du 59e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, les Moudjahidine et chercheurs en Histoire ont mis en avant "l'importance de méditer l'histoire eu égard des hauts actes, gloires et enseignements érigés en modèle pour l'humanité toute entière". Intervenant à cette occasion, le Secrétaire général (SG) du ministère des Moudjahidine a estimé que la fierté de l'histoire qu'incarnent les Algériens "devrait se traduire

certaines par des slogans, mais être ancrée chez les citoyens, en toute abnégation et loyauté, dans les études, la formation, le travail, la production, la construction et les réalisations". L'histoire de l'Algérie "est une école au sein de laquelle a évolué une génération avec de bonnes mœurs et une éducation avérée", a affirmé le SG du ministère, rappelant que les manifestations du 11 décembre ont eu un fort retentissement sur le parcours du colonisateur moyennant des méthodes à la hauteur des valeurs civilisationnelles, et un coup d'assommoir via des marches traduisant la foi des Algériens convaincus que leur pays sera libre et indépendant". Présentant un témoignage vivant sur les manifestations d'Alger, l'ancienne ministre et moudjahida, Zhor Ounissi a affirmé que la capitale "fut en mauvaise situation à l'époque en raison de la stagnation de l'action révolu-

tionnaire, notamment après la bataille d'Alger", indiquant que les manifestations, qu'elle a qualifiées d'"élan populaire", avaient constitué "l'une des grandes stations dans l'histoire de la révolution et accéléré l'internationalisation de la cause algérienne au niveau de l'Organisation des Nations unies (ONU)". Elle a également souligné que ces manifestations "ont contribué grandement à la réfutation des mensonges du colonisateur auprès de l'opinion publique internationale qui disait que la révolution en Algérie n'était qu'une guérilla et un brigandage". Placée sous le slogan "Nous sommes déterminés pour la victoire", la conférence commémorant cet anniversaire a vu la présentation par certains moudjahidines et spécialistes en Histoire de différentes interventions dans lesquelles ils ont mis l'accent sur la nécessité de rester fidèles au message des chouchada, la patrie et la préserva-



tion des acquis, notamment en cette circonstance difficile que traverse le pays.

Benadel M

## Derrière le succès de Nollywood et de l'afropop Le cinéma et la musique «made in Nigeria» rayonnent dans le monde entier

Faute de cadre juridique adapté, le cinéma et la musique «made in Nigeria» rayonnent dans le monde entier mais rapportent peu à leurs auteurs. Dans un des quartiers branchés de Lagos, mégapole effervescente du Nigeria considérée comme la capitale culturelle africaine, la première édition du Teffest, foire du cinéma et de la musique qui s'est tenue fin novembre, ne manquait pas de paillettes. Mais derrière les faux cils, les costumes sur mesure et les dizaines de millions de fans sur Instagram, la réalité du secteur est beaucoup moins glamour qu'il n'y paraît : des salaires de misère, aucune protection

sociale, des lois sur la propriété intellectuelle pas ou peu appliquées et très peu de canaux de diffusion. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la culture représentait 1,4 % du PIB nigérian en 2016, mais cela pourrait être bien plus, dans un pays qui compte près de 200 millions d'habitants, d'autant qu'elle s'exporte sur tout le continent et à travers la diaspora. Les chanteurs de l'afropop nigériane, tels que Burna Boy, Wizkid ou Davido, multiplient les tournées, leurs titres passent en boucle sur toutes les radios et les chaînes spécialisées. Et Nollywood est considéré comme la deuxième industrie du cinéma au

monde, avec 2 500 films produits par an. Et pourtant, le secteur des médias et du divertissement n'a généré dans son ensemble que 4,5 milliards de dollars (environ 3,9 milliards d'euros) en 2018, selon le cabinet PwC. C'est très peu comparé à l'Afrique du Sud (9,1 milliards de dollars en 2018), qui produit moins, s'exporte peu et possède un marché national quatre fois moins important. Son secteur est toutefois beaucoup mieux organisé, avec des paiements de droits d'auteur pour les artistes, des studios pour les tournages, des scènes de concert dynamiques, des plateformes numériques d'écoute, davantage de cinémas...

## Promouvoir la lecture Lancement du projet "bibliothèque de la rue" à Oran



Le projet de la bibliothèque de la rue a été lancé dernièrement à Oran dans le but de promouvoir la lecture, a-t-on appris des initiateurs. Pour encourager la lecture et renforcer l'échange de connaissances, le club "Ness Et-Thakafa" du groupe "Ness El Kheir" de la wi-

laya d'Oran a lancé ce projet par une opération de collecte de livres, a indiqué un de ses membres. Mohamed Zouaoui a exhorté, dans ce sens, les citoyens à faire don de livres dans différents domaines religieux, culturel, historique, littéraire, scientifique et autres pour la création de la

bibliothèque de rue. Les livres seront posés dans différents sites de la ville d'Oran, notamment les gares de transport terrestre et ferroviaire de voyageurs, les espaces verts, les jardins et autres pour rapprocher le citoyen du livre et promouvoir la lecture dans la société, a-t-on expliqué.

## 10e Festival international du film documentaire de Saint-Louis "Nice Very Nice" en compétition au Sénégal

Le court métrage documentaire "Nice Very Nice" du jeune réalisateur El Kheyer Zidani a été sélectionné en compétition du 10e Festival international du film documentaire de Saint-Louis prévu dans cette ville sénégalaise du 16 au 21 décembre, annoncent les organisateurs. D'une durée de 16 mn, "Nice Very Nice" relate le quotidien de "Didou" qui érige en souvenir de son épouse en lui érigeant un petit musée dans la maison familiale à la Casbah d'Alger. A la mémoire de la défunte qui avait toujours souhaité vivre dans

un palais ottoman, "Didou" refait la décoration de sa maison, progressivement avec les moyens du bord. Présenté au Short Film Corner du Festival de Cannes en 2018, "Nice Very Nice" a été présenté dans plusieurs festivals internationaux et primé en Algérie, en Egypte et en Tunisie. À Saint-Louis, le film sera en compétition avec "Demal" du sénégalais Loïc Hoquet, "I am sheriff" du sud-africain Teboho Edkins ou encore "Une autre journée ensoleillée" du namibien Tim Huebschle. Sept autres films documentaires sont également

en compétition dans la catégorie des longs et moyens métrages: "Le procès contre Mandela et les autres" coréalisé par les Français Nicolas Champeaux et Gilles Porte, "Poisson d'or, poisson africain" du sénégalais Moussa Diop, ou encore "Boxing Libreville" de Amédée Pacôme Nkoulou (Gabon). Créé en 2010, le Festival international du film documentaire de Saint-Louis est organisé par l'association "Krysalide diffusion" en partenariat avec des centres culturels et universitaires sénégalais et étrangers.

## Oran: Le premier bus «Oran city tour» lancé

Le coup d'envoi du premier bus touristique "Oran city tour" a été donné mardi à Oran pour sillonner ses différentes artères proposant des escales pour visiter les monuments historiques de la vieille ville de la capitale de l'Ouest algérien. Le bus propose des visites aux monuments historiques d'Oran, véritable musée à ciel ouvert, regorgeant de nombreux sites touristiques qui nécessitent de déterminer les parcours touristiques menant à ces trésors du patrimoine, a indiqué le wali d'Oran Abdelkader Djellaoui, qui a donné le signal de départ du bus, en présence du Président directeur général de l'Office national du tourisme et des responsables locaux du secteur de la culture et du tourisme et des fêrus du patrimoine. De nouveaux parcours touristiques, comportant la visite de mosquées et de structures sportives, sont en cours de réalisation pour les Jeux méditerranéens qu'abritera Oran en 2021, ce qui devra donner un nouveau souffle aux monuments historiques à travers la création d'activités, comme cela a été le cas pour les Arènes, a souligné le wali. De son côté, le Pdg de l'ONAT, Tahar Arezki, a déclaré à l'APS, en marge de l'inauguration du nouveau siège de l'Office, que "le bus touristique est important pour la ville d'Oran qui attire de nombreux touristes du pays et de l'étranger", ajoutant que "le bus Oran City Tour est la première initiative du genre sur le plan national que l'Office national du tourisme a entrepris et qui compte généraliser cette expérience dans les grandes villes du pays".

### Pour une action commune en vue d'atteindre «l'excellence»

La première ligne comprend deux visites par jour aux monuments du vieil Oran dont le "Palais du Bey", le parc de loisirs "Ibn Badis" (ex Promenade Létang) et le fort de "Santa Cruz" et ce, d'une durée de trois heures au tarif de 250 dinars pour les adultes, avec l'application de tarifs spéciaux pour les familles et les étudiants, selon le directeur régional de l'Office, annonçant que la visite sera gratuite samedi prochain. La seconde ligne du bus "Oran city tour" sera bientôt opérationnelle et sillonnera la nouvelle ville au niveau d'Oran-est, a indiqué Hamou Belahcene. A l'occasion du départ du bus touristique, le wali a inauguré le nouveau siège de l'Office, sis à la rue Mohamed Khemisti au centre-ville d'Oran. Il a également visité la promenade Ibn Badis et le projet d'aménagement de la maison de la culture et inauguré la maison de l'environnement au jardin du Millénum.

## Ligue 1-MC Alger: Casoni démis de ses fonctions, Mekhazni pour assurer l'intérim

L'entraîneur français du MC Alger (Ligue 1 algérienne de football) Bernard Casoni, a été démis hier de ses fonctions et remplacé à titre intérimaire par le Directeur technique du club Mohamed Mekhazni, a annoncé le directeur général sportif Fouad Sakhri. "Casoni a été démis de ses fonctions, au même titre que son adjoint Hakim Malek et le préparateur physique Thomas Sébastien Gornouec. Le limogeage a été notifié en présence d'un huissier de justice dans les règles de l'art, et comme le stipulent les règlements en vigueur. Maintenant, la direction devra trouver un accord avec Casoni pour la résiliation de son contrat", a affirmé Sakhri. Le limogeage de Casoni a été décidé alors que l'équipe restait sur une mauvaise série en championnat, avec un bilan d'un point pris sur 9 possibles. Aussi paradoxal que celui puisse paraître, la décision de Sakhri intervient 48 heures après celle prise par le président du Conseil d'administration du "Doyen", Achour Betrouni, de renouveler sa confiance à Casoni "jusqu'à la fin de la phase aller". "Un bilan sera dressé sur le parcours de l'équipe et on décidera ensuite de l'avenir du technicien français et son staff technique", avait-il déclaré. Se considérant comme le premier responsable sportif du club, Sakhri a estimé que ce genre de décisions n'étaient pas du ressort du Conseil d'administration.

**Betrouni : « C'est une décision irréflective »**

"On ne pouvait pas garder Casoni encore plus longtemps, il a échoué dans sa mission, chose qui m'a poussé à le limoger. Je suis là en tant que responsable sportif de l'équipe, alors que le rôle d'un Conseil d'administration est de gérer les affaires sur le plan financier et administratif", a-t-il précisé. Avant d'enchaîner : "Je n'ai aucun problème avec Betrouni, ma priorité est l'intérêt du Mouloudia, rien de plus. Il fallait apporter un changement au vu de la situation actuelle, d'autant plus que nous sommes à la veille d'un match important à domicile, dans le cadre des 1/8 de finale (retour) de la Coupe arabe des clubs", lundi prochain face aux Irakiens d'Al-Quwa Al-Jawiya au stade Mustapha-Tchaker de Blida (aller : 0-0 à Erbil). Invité à se prononcer sur une décision qui va à l'opposé de celle de Betrouni, Sakhri évite d'enclencher un bras de fer avec le patron du Conseil d'administration avec lequel il est en froid depuis longtemps. "Avant d'être un dirigeant, je suis d'abord un fervent supporter du MCA. Je suis prêt à accepter un éventuel limogeage, car j'ai la conscience tranquille". Betrouni a réagi à la décision du limogeage de Casoni qu'il qualifie d'"irréflective". "C'est loin d'être sage. Je ne comprends pas le comportement de Sakhri qui fait dans l'entêtement. De mon côté, je préfère temporiser pour éviter de perturber les joueurs à l'approche d'un match important en Coupe arabe", a-t-il affirmé. Concernant le futur entraîneur, Sakhri a insisté sur le fait "qu'il puisse faire l'unanimité au sein du club, avant de trancher son identité. Le profil ? Il doit être à la hauteur de la mission qui lui sera confiée, un technicien de caractère et surtout d'expérience. Nous avons quelques propositions, en attendant de les étudier

## Ballon d'Or africain : Belmadi craint le manque de temps de jeu de Mahrez

Le sélectionneur national Djamel Belmadi, a estimé mardi que le capitaine des « Verts » Riyad Mahrez, pourrait être défavorisé par son faible temps de jeu avec Manchester City, dans la course au Ballon d'or africain, dont le lauréat sera connu le 7 janvier prochain au cours d'une cérémonie prévue à Hurgada (Egypte). « L'année d'une CAN, il devrait aller à un joueur l'ayant gagnée, comme Riyad Mahrez. Il a marqué la compétition de son empreinte, a été décisif, a brillé avec Manchester City, même s'il a moins de temps de jeu que Sadio Mané, ce qui peut le défavoriser. Mais pour moi, la CAN doit lui valoir le Ballon d'Or », a-t-il affirmé dans un entretien accordé au quotidien français La Provence. Outre Mahrez, la Confédération africaine (CAF) a dévoilé mercredi dernier la liste des 10 finalistes au Ballon d'or, où figurent également deux autres internationaux algériens, à savoir Ismaël Bennacer (Milan AC/Italie) et Youcef Belaïli (Ahly Djeddah/ Arabie saoudite). L'attaquant sénégalais de Liverpool Sadio Mané, vainqueur de la Ligue des champions d'Europe, fait office de favori en compagnie de Mahrez. Invité par l'Olympique de Marseille, où il a exhibé le trophée de la CAN-2019, Belmadi a donné le coup d'envoi du match disputé dimanche au stade Vélodrome face aux Girondins de Bordeaux (3-1), en clôture de la 17e journée du championnat de France de Ligue 1

**OGC Nice**

## Atal opéré avec succès, 3 à 5 mois d'indisponibilité

Le défenseur international algérien de l'OGC Nice (Ligue 1 française de football), Youcef Atal, victime d'une lésion méniscale, s'est fait opérer mardi avec succès à Lyon et sera absent des terrains entre 3 et 5 mois, rapporte mercredi le quotidien Nice-Matin. "Touché au genou lors de la réception de Metz (4-1), Youcef Atal a été opéré, mardi à Lyon, par le Dr. Bertrand Sonnery-Cottet. Le latéral algérien souffrait d'une lésion du ménisque externe du genou droit. L'intervention chirurgicale s'est parfaitement déroulée. L'absence d'Atal est estimée entre trois et cinq mois", écrit la même source. L'ancien joueur du Paradou AC s'est fait mal tout seul en tentant un dribble au niveau du point de corner avant de s'écrouler. Il a dû quitter ses coéquipiers à la 29e minute de jeu. Avec ce coup dur, le sélectionneur national Djamel Belmadi sera contraint de lui trouver un suppléant en vue de l'entame du 2e tour des qualifications de la Coupe du monde 2022 en mars prochain. Atal (23 ans), qui compte 13 apparitions depuis le début de la saison en Ligue 1 (1 but et 1 passe décisive), avait été l'une des grandes révélations de la saison 2018/2019 en France (6 buts), d'où l'intérêt notamment du Paris SG à vouloir l'avoir dans ses rangs. Avant de rejoindre Nice en 2018, Atal a porté les couleurs de nombreux clubs (toutes catégories confondues), entre autres la JS Kabylie et le Paradou AC, avant de rejoindre la formation belge de Courtrai, à titre de prêt pour une saison.

## LFP: Medouar : « le règlement des problèmes financiers des clubs est tributaire d'une modification de leurs statuts »



Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Abdelkrim Medouar a affirmé, mardi soir, que les clubs confrontés à des difficultés financières doivent impérativement procéder à des "modifications de leurs statuts" pour sortir de la crise. "Les clubs doivent modifier leurs statuts pour sortir de l'état de faillite et de la crise financière et promulguer de nouvelles lois, notamment celles relatives aux sociétés sportives", a indiqué le président de la LFP en marge du tirage au sort des 32e et 16e de finale de la Coupe d'Algérie 2019-2020 qui s'est déroulé, mardi soir, à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Ain-Benian (Alger). M. Medouar a expliqué, dans ce cadre, que "les sociétés qui existent actuellement sont sportives et non commerciales et doivent être soumises à la loi commerciale. Pour ce faire, nous organiserons un atelier technique auquel prendront part des spécialistes du domaine, ainsi que des présidents d'équipes et des représentants du ministère en vue de présenter un projet à la tutelle". Il a été convenu entre M. Medouar et les res-

ponsables des clubs professionnels de la nécessité de tenir une réunion dans les plus brefs délais en vue de prendre les décisions indispensables pour sortir les clubs de la crise financière. "Nous avons également rencontré lors du tirage au sort le ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Bernaoui et les présidents des clubs et avons convenu de tenir une réunion en présence des clubs professionnels et de la LFP, outre le Comité de règlement des litiges (CRL) en vue de trouver des solutions pour alléger la pression sur les équipes touchées par la crise", a affirmé M. Medouar. Le même responsable a fait savoir que "le ministre Bernaoui a affirmé l'existence d'une liste des sociétés qui accompagneront les clubs professionnels, de quoi être optimiste pour faire sortir les équipes de la crise", s'est-il réjoui avant d'ajouter "des changements se produiront au cours de la prochaine année et les clubs n'ont qu'à suivre". Selon certaines sources, la réunion prévue entre la LFP et les responsables des clubs des deux ligues professionnelles aura lieu le 19 décembre courant.

## Coupe d'Algérie ( tirage au sort des 32es de finale ) : CSC – NCM et ASAM – JSK principales affiches



Les rencontres CS Constantine – NC Magra et AS Ain M'lila – JS Kabylie sont les deux grandes affiches des 32e de finale de la Coupe d'Algérie 2019-2020, dont le tirage au sort s'est déroulé ce mardi à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Ain Bénian (Alger). Pour cette nouvelle édition de l'épreuve populaire, le même système de compétition adopté la saison dernière a été reconduit par la commission de la Coupe d'Algérie, à l'exception d'un seul point. En effet, les demi-finales qui se joueront en aller et retour mais sans les prolongations. C'est-à-dire, si les deux équipes terminent à égalité à l'issue des deux manches, ces derniers se départageront aux tirs au but. Exception faite des rencontres, CS Constantine – NC Magra et AS Ain M'lila – JS Kabylie, les autres pensionnaires de la Ligue 1 ont eu des

fortunes diverses. Tenant du titre, le CR Belouizdad débute la défense de son trophée hors de ses bases face à l'IS Tighenif, formation de Ligue Inter-Régions (Ligue de Saïda). A titre de rappel, les rencontres des 32e de finale auront lieu les 21, 22 et 23 décembre, alors que celles des 16e de finale se joueront les 28, 29 et 30 décembre, sauf pour les formations engagées dans les deux compétitions africaines interclubs (JS Kabylie, USM Alger et Paradou AC) qui, en cas de qualification, disputeront leurs matchs le samedi 4 janvier. Concernant les dates des autres tours, les 8e de finale sont programmés pour les 11, 12 et 13 février, les quarts de finale (aller) sont fixés aux 10 et 11 mars, alors que la seconde manche se déroulera une semaine plus tard (17 et 18 mars). Quant aux demi-finales, auront lieu les 3, 4 avril (aller) et 10, 11 du même mois (retour).

## Judo - World Masters 2019 de Qingdao: L'Algérie présente avec trois athlètes en Chine

Trois judokas représentent l'Algérie au World Masters 2019 de Qingdao (Chine), prévu de jeudi à samedi, selon le programme de compétition dévoilé mercredi par les organisateurs. Il s'agit de Fethi Nourine (-73 kg) et Abderahmane Benamadi (-90 kg) chez les messieurs ainsi que Kaouthar Ouallal (-78 kg) chez les dames. Nourine a été versé dans la poule "D" de sa catégorie de poids et débute contre le Suédois Tommy Macias, alors que Benamadi a été exempté du premier tour dans la poule "C" des moins de 90 kg et fera donc son entrée en lice directement au deuxième, contre l'Hongrois Krisztian Toth. Chez les dames, Ouallal a hérité d'un tirage difficile, puisqu'elle sera appelée à défier la redoutable Sud-Coréenne Lee Jeongyun dès le premier tour (poule "C"). Au total, 446 judokas (228 messieurs et 218 dames), représentant 67 pays, prendront part à ce tournoi international, où l'Algérie fait office de nation africaine la mieux représentée, devant l'Égypte (2 athlètes), le Sénégal (1), la Tunisie (1), l'Afrique du Sud (1), le Maroc (1), le Cameroun (1) et la Guinée-Bissau (1).



## El Bayadh: Plus de 40 clubs ont bénéficié d'équipements sportifs

Plus de 40 clubs de la wilaya d'El Bayadh ont bénéficié d'équipements sportifs à l'occasion de la commémoration du 59e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. Le wali d'El Bayadh, Kamel Touchene a présidé, en compagnie des autorités civiles et militaires, une cérémonie de distribution de cet équipement aux responsables des clubs sportifs concernés activant dans les différents services sportifs. Ces équipements, offerts par la direction de la jeunesse et des sports, sont constitués de vêtements de sport et de matériel d'entraînement au profit de 30 équipes de football, cinq équipes de volleyball, quatre équipes de basketball et trois équipes de handball, a-t-on précisé. Le directeur de wilaya du secteur, Abdelhamid Kaddouri a déclaré que l'opération de fourniture d'équipements sportifs se poursuivra pour toucher ensuite les équipes activant en sports individuels, dans le cadre de l'encouragement de la pratique sportive dans la wilaya. La célébration de cet anniversaire historique a été marquée par une cérémonie de recueillement à la mémoire de chouhada par la lecture de la Fatiha et la pose d'une gerbe de fleurs au carré des martyrs, en présence des autorités de wilaya et de membres de la famille révolutionnaire et la projection, à la maison de la culture "Mohamed Belkheir" d'un documentaire sur les manifestations du 11 décembre 1960.

## Séminaire sur l'organisation du cyclisme: Loucif et Mostaghnemi décrochent leurs attestations

Les dirigeants Faouzi Loucif et Hakim Mostaghnemi, respectivement Secrétaire général de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC) et Directeur de l'organisation sportive au sein de cette instance, ont obtenu leurs attestations de succès mardi, en clôture d'un séminaire sur l'organisation du cyclisme, organisé depuis samedi dans la capitale égyptienne, Le Caire. "Ces attestations leur ont été remises par Wagih Azzam, le président de la Confédération africaine de cyclisme (CAC) et premier vice-président de l'Union cycliste internationale (UCI)" a précisé la FAC dans un bref communiqué. Une cinquantaine de participants, venus de plus de 20 pays africains, dont une dizaine de femmes, ont pris part à cette formation, qui a porté sur différents thèmes du cyclisme. Cette formation a été dirigée par Vincent Jacquet, Directeur des relations internationales de l'UCI et Jean Pierre Vanzyl, Directeur du centre mondial de formation de l'Afrique du Sud, ainsi que par le Secrétaire général de la CAC, Yao Allah-Kouame. Le suivi médical, le programme de la solidarité UCI, l'inscription d'une course au programme UCI, l'Africa Tour, la Dataride et les relations entre l'UCI et les fédérations, comptent parmi les autres points abordés au cours de cette formation.

## Al Sadd (Qatar) « Aucun club n'est capable d'assumer le prix de Bounedjah »

L'international algérien Baghdad Bounedjah, ne compte pas quitter Al Sadd et aucun club n'est capable d'assumer le prix de son transfert, a affirmé la direction du club qatari, réagissant à l'intérêt des Égyptiens d'Al Ahly pour le buteur des Verts. "Aucun club n'est capable d'assumer le prix de Bounedjah. S'il venait à quitter notre club, il opérerait pour un club européen, comme il l'a planifié depuis longtemps. Bounedjah est un joueur d'Al Sadd et il n'a guère l'intention de quitter notre club. Tout ce qui a été dit sur son possible départ à Al Ahly est faux", a assuré le responsable d'Al Sadd, Safwat Hassen, à Cairo24. Comme chaque saison, le champion d'Afrique algérien a confirmé, pour une nouvelle saison, son statut de buteur du club et les statistiques et les performances en parlent pour lui, avec un record absolu de buts marqués depuis son arrivée à Al Sadd en 2016. Durant l'année 2018, l'attaquant algérien avait réussi une saison exceptionnelle qui l'a vu inscrire 59 buts toutes compétitions confondues, lui permettant de terminer meilleur buteur du championnat qatari mais aussi de la Ligue des Champions asiatique. Son départ pour Al-Sadd à un âge où la plupart des attaquants talentueux cherchent à se tester en Europe, lui a valu des critiques et des remarques concernant son supposé manque d'ambition sportive, mais l'ancien joueur de l'ES Sétif, l'USMH et de l'Espérance de Tunis s'est très vite imposé comme la nouvelle star du football algérien.



## Rugby Africa Cup-2020 (phase de poules): Le Sénégal complète le groupe de l'Algérie



Le Sénégal, dernier qualifié du tour préliminaire de la Coupe d'Afrique des nations de rugby à 15, est versé dans le groupe C aux côtés de l'Algérie et l'Ouganda, lors de la phase de poules de "Rugby Africa Cup", prévue en 2020 et qui remplace l'ancien système par hiérarchie (Gold, Silver et Bronze CUP). Les Sénégalais ont surclassé Maurice (63-0), alors que les Algériens (6e africains) avaient été exemptés du tour préliminaire tour comme les Ougandais (3e). Les Rugbymans algériens entameront la phase de poules de la compétition africaine en déplacement contre l'Ouganda le 6 juin prochain, avant de recevoir, le Sénégal, le 20 du même mois. Le groupe A est composé, de la Namibie, la Zambie et Madagascar, dernier qualifié aux dépens du Nigeria (63-3). Le groupe B regroupe, le Maroc, Kenya et la Côte d'Ivoire, tandis que, le Ghana vainqueur du Botswana (36-25), a rejoint dans le groupe D, le Zimbabwe et la Tunisie. Les douze (12) sélections formant la phase de poules de Rugby Africa Cup, sont réparties en 4 poules de trois (3) équipes où l'une joue contre l'autre lors d'un match à domicile ou à l'extérieur (selon un tirage au sort). Le vainqueur de chaque poule progresse dans le tournoi final de la RAC. Lors du tour final, les 4 meilleures équipes africaines se rencontreront dans un lieu à déterminer pour la dernière étape de la RAC, qui offrira deux demi-finales, une petite finale et la grande finale pour

sacrer le champion d'Afrique. Le système de compétition de l'Africa Cup 2020 a été entièrement révisé afin d'accroître l'intérêt de la compétition pour les fédérations, les spectateurs et les partenaires de la Confédération. Pour la Confédération africaine de rugby, ce nouveau format devra favoriser, la promotion de la discipline et d'impliquer davantage de pays dans le rugby et d'élever nos équipes à un niveau d'excellence, en vue de créer un pôle d'athlètes africains de haut niveau reconnus à l'échelle internationale. Le nouveau format devant être plus attractif, a démarré en novembre 2019 avec l'engagement de 16 pays africains qui participeront à la nouvelle Rugby Africa Cup (ou RAC), en vue d'une qualification à la Coupe du Monde 2023 dont les éliminatoires se joueront en 2022. Les 16 meilleures équipes du continent selon le classement africain s'affrontent dans une seule et même compétition jusqu'à l'ultime finale. La première étape consiste en un tour éliminatoire, les équipes classées 9, 10, 11 et 12 affrontent dans un match unique à domicile les équipes classées 13, 14, 15 et 16 respectivement. Le vainqueur de chacun de ces quatre matches progresse dans la phase de poule. L'Algérie (vainqueur de la Bronze Cup en 2017, puis de la Silver en 2018) a été exemptée de la première phase éliminatoire, grâce à sa 6e place au classement annuel du continent et entrera donc en compétition à partir de la deuxième étape.

## Sélections algériennes U14 et U16 de tennis : Les stages de pré-sélection reportés au 15 décembre

Les stages de pré-sélection pour les catégories U14 et U16 de tennis, prévus du 14 au 16 décembre au Tennis Club de Bach-Djarah (Alger) ont été décalés de 24 heures (15-17), a-t-on appris hier auprès la Fédération algérienne de la discipline (FAT). Les raisons de ce léger ajournement n'ont pas été communiquées par l'instance, ayant juste précisé que "ces stages comporteront quelques matchs de pré-sélection", et qui permettront aux techniciens de dégager les équipes qui représenteront les couleurs nationales au prochain Championnat d'Afrique

Zonal des moins de 14 ans et des moins de 16 ans, prévu du 9 au 19 janvier 2020, à Bach-Djarah. Ces stages seront dirigés par le Directeur technique national (DTN) Mohamed Bouchabou, ayant indiqué qu'à l'avenir "toute importante échéance internationale sera précédée d'un stage semblable de pré-sélection". En effet, ce Championnat d'Afrique Zonal n'est que la première compétition internationale inscrite au programme des jeunes sélections nationales, appelées à relever plusieurs autres défis pendant l'année 2020, dont des Championnats arabes.

## 5 bienfaits santé de la lecture

Lire est excellent pour la santé, mentale, émotionnelle et physique. Au même titre qu'une alimentation saine ou que la pratique régulière d'une activité physique, la lecture contribue même à vivre plus longtemps. Vous en doutez ? Voici un récapitulatif des principaux bienfaits démontrés de la lecture. Autant de bonnes raisons d'ouvrir un livre chaque jour !

Savez-vous qu'aux Etats-Unis, certains ont décidé de soigner leurs congénères... par la lecture. Ces bibliothérapeutes ne sont pas encore nombreux, et leur spécialité n'est pas reconnue par l'université. Certes. Il n'empêche, l'idée que lire est bon pour la santé ne date pas d'hier. Pour preuve, voici quelques exemples de bienfaits.

### La lecture est antistress

Selon des chercheurs de l'université britannique de Sussex (Ca-

nada), il faut environ six minutes au lecteur pour être dans un état d'apaisement, une fois la lecture commencée. Quels sont les signes physiques constatés lors de la lecture ? Une baisse de la tension musculaire et du rythme cardiaque. Clotilde, 43 ans, business woman qui court à longueur de journée, le constate : « J'ai des journées de folie où je cours tout le temps. Mon temps de lecture, le soir, dans mon lit, est un moment indispensable où j'ai l'impression que mon corps s'apaise et revient à la normale. »

### Pour vivre plus longtemps

Vivre plus longtemps en lisant ? Là encore, des scientifiques se sont penchés sur la question. Une étude menée par l'université de Yale révèle que lire plus de 3h30 par semaine permettrait de prolonger l'espérance de vie de plus de 20 % sur douze ans, en stimulant le cer-

veau. Mais toutes les lectures ne se valent pas. Pour profiter au maximum des avantages de la lecture sur les fonctions cognitives, il vaut mieux lire des romans que des journaux ou des magazines.

### Lire développe la sensibilité et l'empathie

Développer la sensibilité, l'empathie, pouvoir se mettre à la place de l'autre... Voici autant de belles qualités que l'on peut développer en ayant le nez penché sur un livre. C'est d'ailleurs ce que des chercheurs ont constaté chez des enfants qui lisaient Harry Potter. Ceux qui s'identifiaient au héros de la saga avaient davantage de facilité pour ressentir de l'empathie face à une personne marginalisée.

### La lecture permet d'éveiller les bébés

Les pédiatres américains recommandent aux parents de lire des histoires à voix haute au bébé,



même tout petit. Les raisons ? Cela lui apprend un vocabulaire plus riche, développe ses sens et permet de passer un moment de proximité avec son papa ou sa maman.

Quand le bébé grandit et entre à l'école, il faut continuer à nourrir son goût pour les livres et, bien sûr, favoriser son apprentissage de la lecture. C'est ainsi que les Américains ont mis en place un programme original... avec des chiens ! L'idée : inciter les enfants à lire

sans crainte d'être repris par un adulte. Une idée à suivre en France ?

### Le chemin du bonheur

La lecture rend heureux, et ce sont nos lecteurs qui en parlent le mieux. Sur notre page Facebook, nous vous avions demandé il y a quelques mois pourquoi vous aimiez lire. Les mots revenus le plus souvent ? « Pour me détendre, pour m'évader, pour m'instruire... ».

## Une heure de jeu vidéo suffit à booster les capacités d'attention



Une heure de jeux vidéo seulement suffit à engendrer des changements dans le cerveau et à augmenter les capacités d'attention visuelle. C'est la conclusion d'une étude américaine menée auprès de 29 étudiants de différents niveaux de jeux. Les "gamers" le savent bien : jouer à un jeu vidéo, que ce soit sur ordinateur ou sur console, requiert énormément d'attention, notamment au niveau visuel. Et à mesure que l'on y joue, des changements interviennent au niveau du cerveau. C'est ce qu'a permis de constater une étude scientifique américano-chinoise, menée auprès de 29 étudiants de sexe masculins jouant durant une heure au jeu vidéo League of Legends. Ces derniers étaient dissociés en deux groupes : un groupe d'experts, dotés d'au moins deux ans d'expérience et figurant parmi les 7 premiers pourcents des meilleurs joueurs au niveau mondial, et un groupe d'amateurs, avec moins d'un an et demi d'expérience, et dans les 11 derniers pourcents au niveau mondial. Avant et après la cession de jeu d'une heure, l'attention visuelle sélective des participants a été évaluée. Cette donnée correspond à la capacité du cerveau à se concentrer sur les informations visuelles pertinentes et à supprimer les informations moins pertinentes. L'activité cérébrale a quant à elle été mesurée via un électroencéphalogramme.

Verdict : sans surprise les joueurs dits "experts" ont eu de meilleurs résultats d'attention visuelle que les "non-experts" au début de l'expérience, avant de jouer. Mais une fois l'heure de jeu effectuée, experts et non-experts ont présenté une attention sélective visuelle similaire, avec une progression dans les deux groupes par rapport à la première évaluation. Le groupe d'amateurs a en outre montré des changements au niveau de l'activité cérébrale, preuve qu'une seule heure de jeu vidéo entraîne déjà une adaptation au niveau cérébral. Malgré tout, les chercheurs restent prudents, indiquant que d'autres études seront nécessaires pour déterminer si ces effets positifs se maintiennent dans le temps. En d'autres termes, jouer à un jeu vidéo durant une heure ne booste pas vos capacités d'attention visuelle pour toute la vie, mais au moins pour la période de quelques minutes ou de quelques heures suivant votre partie de jeu.

## Tumeur

Une tumeur est une grosseur plus ou moins volumineuse due à une multiplication excessive de cellules. Elle peut être bénigne (cellules normales) ou maligne (cellules cancéreuses) et se localiser dans n'importe quelle partie du corps. Une tumeur est due à l'accumulation d'anomalies génétiques qui permettent aux cellules de se diviser de façon désordonnée au lieu de mourir comme elles le devraient.

### Tumeurs bénignes et malignes

\* Les tumeurs bénignes se développent localement et restent cantonnées au tissu dans lequel elles ont pris naissance. Elles peuvent cependant atteindre un volume important, comprimant les tissus voisins. Elles ne récidivent pas après ablation chirurgicale et ne métastasent jamais.

\* Les tumeurs malignes (cancer) sont constituées de cellules anormales. Elles ont des contours irréguliers et vont envahir les tissus environnants avec l'éclosion de tumeurs secondaires dans d'autres organes (métastases). Elles ont tendance à récidiver même après ablation totale et aboutissent à la mort si elles ne sont pas traitées.

\* Certaines tumeurs sont dites précancéreuses, c'est-à-dire qu'elles contiennent des cellules anormales susceptibles de dégénérer en cancer. Le carcinome est la tumeur précancéreuse la plus connue : ses cellules prolifèrent de façon anormale mais n'envahissent pas les tissus voisins.

Le seul moyen de déterminer le type de tumeur est d'effectuer une biopsie pour analyser la présence ou non de cellule cancéreuse.

### Évolution de la tumeur

Une tumeur a tendance à grossir naturellement : elle envoie des signaux indiquant de fabriquer de nouveaux vaisseaux sanguins pour fournir de l'oxygène et du sang à ses cellules (angiogenèse). Lorsque les cellules sont cancéreuses, elles peuvent se détacher de la tumeur et circuler dans le sang ou le système lymphatique pour se propager à d'autres organes (métastases). La tumeur peut réapparaître après ablation, car il suffit d'une seule cellule cancéreuse pour que celle-ci se divise et recommence à proliférer.

## Quels sont les dangers de l'hypothermie ?



En temps normal, la température du corps humain est d'environ 37 °C. Lorsque l'on descend en dessous de 35 °C, c'est l'hypothermie. Cet état peut avoir des conséquences fâcheuses voire mener à la mort. Les causes de l'hypothermie peuvent être diverses. L'hypothyroïdie, la consommation d'alcool ou de barbituriques (médicaments hypnotiques) en font partie mais c'est généralement l'exposition au froid qui est la plus fréquente. Lorsque la température du corps descend en dessous de 35 °C, on constate l'apparition de frissons, de tachycardie et d'une baisse de la tension artérielle. En dessous de 30 °C, le risque d'arrêt cardiaque devient très élevé. La meilleure solution pour lutter contre l'hypothermie reste le réchauffement passif. On peut donc isoler la personne du froid avec une couverture ou encore la déplacer dans un lieu chaud. Il vaut mieux éviter de trop s'approcher d'une source de chaleur, ce qui risquerait d'aggraver le problème voire de provoquer des brûlures.

## Se moquer de soi-même serait bon pour le moral

Les personnes pratiquant l'autodérision seraient en meilleure santé psychologique que les autres, pratiquant d'autres types d'humour. C'est le constat d'une étude scientifique espagnole menée auprès de 1 068 adultes. En terme de bien-être psychologique, il semble que tous les types d'humour ne se valent pas. En effet, selon une étude de l'Université de Grenade (Espagne), publiée dans la revue Personality and Individual Differences, les personnes faisant souvent des blagues sur elles-mêmes afin de faire rire leur entourage seraient en meilleure santé psychologique. Alors même que la communauté scientifique a souvent considéré l'humour autocentré comme étant associé à des effets psychologiques négatifs, ce type d'humour serait en réalité bon pour le moral et la sociabilité, selon cette

étude. Menée auprès de 1 068 personnes âgées de 18 à 65 ans, l'étude rapporte en outre que certains types d'humour peuvent être utilisés pour dissimuler des intentions et des sentiments négatifs : "L'humour permet aux personnes peu fiables en matière d'honnêteté de construire une confiance et une proximité avec l'autre afin d'arriver à ses fins", souligne Jorge Torres Marin, auteur principal de l'étude. Les chercheurs ont également découvert un lien entre type d'humour et gestion de la colère. Ainsi, les personnes capables de faire face à l'adversité avec humour, en adoptant un humour d'auto-congratulation, ont une plus grande capacité à contrôler leur colère. A l'inverse, les personnes ayant tendance à faire usage d'un humour agressif ou d'auto-dénigrement ont plus tendance à ressentir de la colère. Et

dans ce sens, l'humour d'auto-dénigrement serait à privilégier, car il permet de dissimuler cette colère aux autres, d'après l'étude. Mais en matière de bien-être psychologique, de bonheur et de liens sociaux, les grands gagnants demeurent l'humour affectif et l'auto-congratulation. "En cohérence avec les connotations positives attribuées à l'acte de 'rire de soi', nos résultats suggèrent également que les effets de l'humour destructeur sur le bien-être peuvent différer selon l'endroit où la recherche a lieu", a déclaré Jorge Torres Marin. "Par conséquent, nous pensons qu'il est nécessaire de mener de nouvelles études visant à analyser les différences culturelles potentielles dans l'utilisation de ce genre d'humour", a conclu le scientifique.

## Lutte contre la contrebande Un narcotrafiquant intercepté et plus de 5 quintaux de kif saisi à Nâama

Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et dans la dynamique des opérations visant à endiguer la propagation du fléau des drogues dans notre pays, des Gardes-frontières ont intercepté, le 10 décembre 2019 lors d'une patrouille de fouille menée près de la zone de Fethet Founassa à Aïn Safra, wilaya de Naama/2eRM, un (01) narcotrafiquant à bord d'un véhicule tout-terrain chargé d'une grande quantité de kif traité s'élevant à cinq (05) quintaux et 32 kilogrammes. D'autre part, des détachements de l'ANP ont saisi, à Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam/6eRM, quatre (04) véhicules tout-terrain, (04) motos, (06) groupes électrogènes, (05) marteaux piqueurs, (35) quintaux de denrées alimentaires destinées à la contrebande et d'autres objets. Par ailleurs, 3 des Gardes-côtes et des éléments de la Gendarmerie nationale ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de quatorze (14) individus à Tlemcen et Mostaganem/2eRM, tandis que trois (03) individus en possession de deux (02) fusils de chasse ont été appréhendés à Tébessa et Sétif/5eRM.



### Accidents de la route:

## 6 morts et 27 blessés ces dernières 24 heures

Six (6) personnes ont trouvé la mort et 27 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures à travers le territoire national, indiquait hier un bilan des services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tipaza où trois personnes sont décédées dans deux accidents au niveau des communes de Ben M'Hidi et Douaouda. Durant la même période, les unités de la Protection civile sont intervenues pour prodiguer des soins de première urgence à six personnes incommodées par l'inhalation de monoxyde de carbone à l'intérieur de leur domicile dans les wilayas de Bouira et Sidi Bel Abbès. Par ailleurs, les services de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de quatre incendies urbains et divers aux niveaux des wilayas de Sétif, Skikda, Bouira et Oum El Bouaghi, ajoute la même source, précisant qu'aucune victime n'est à déplorer.



### Bechar:

## Démantèlement d'un réseau international de narcotrafic

Un réseau international de narcotrafic, constitué de trois (3) individus, a été démantelé à partir de Béni-Ounif et Tlemcen par la Brigade de lutte anti-drogue de la police judiciaire de la sûreté de wilaya, a révélé hier la cellule de communication et de relations publiques de ce corps constitué à Bechar. Suite à l'exploitation de renseignements faisant état de l'imminente introduction d'une importante quantité de kif traité à partir de la région frontalière de Béni-Ounif (100 km au nord de Bechar), par un individu membre d'un réseau international de trafiquants de drogue, et en étroite coordination avec le Procureur de la république du tribunal de Bechar et le secteur militaire de la 3ème Région militaire (3eRM), qu'il a été procédé à l'arrestation de l'individu en question en possession de 39, 474 kg de kif traité à Béni-Ounif. L'extension de compétences policières et judiciaires des enquêteurs de la brigade de lutte anti-drogue par la justice a permis l'arrestation de deux (2) complices à Tlemcen et la saisie de deux (2) véhicules particuliers et un montant de plus de 3 millions DA. Les trois mis en cause, membres présumés d'un réseau international de trafic de drogue, ont été placés en détention provisoire à Bechar par le magistrat instructeur pour "détention illégale de drogue (kif traité) dans un but de commercialisation", "exposition illégale, transport et stockage dans le cadre de commercialisation illégale de drogue", "infraction liée à la santé publique et à l'économie nationale au titre d'une association de malfaiteurs organisée" et "atteinte à la législation bancaire nationale en matière de mouvements de fonds de et vers le pays".

### Sûreté de la wilaya d'Alger:

## Près de 2500 comprimés psychotropes saisis à Bab El Oued

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont saisi près de 2500 comprimés psychotropes et arrêté 3 individus membres d'un réseau criminel activant dans le trafic des psychotropes à Bab El Oued, a indiqué, hier un communiqué de la cellule de communication de ce dispositif de sécurité. Suite à une information faisant état d'une personne en possession d'une quantité de psychotropes destinée au trafic, les services de la 4e sûreté urbaine relevant de la sûreté de la circonscription administrative de Bab El Oued ont mis sur pied un plan ayant permis de saisir 2450 comprimés psychotropes. Arrêté au bord d'une voiture touristique en possession d'un sac plastique contenant 1800 comprimés psychotropes, le mis en cause a révélé, lors de l'interrogatoire, l'identité de ses associés. Les mis en cause ont été arrêtés par les éléments de la police qui ont saisi 650 comprimés et une voiture utilisée pour le trafic. Après parachèvement des procédures légales en vigueur, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent qui a ordonné leur mise en détention provisoire.

## Tribunal de Sidi M'hamed: Le Parquet publie les jugements prononcés



Le Parquet près le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a rendu public, dans un communiqué, le prononcé des jugements rendus dans le cadre du procès des accusés dans les affaires de montage automobile et de financement occulte des partis et de la campagne électorale d'avril 2019. "En application des dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le Parquet près le Tribunal de Sidi M'hamed porte à la connaissance de l'opinion publique le prononcé des jugements rendus dans le procès de Ahmed Ouyahia et ses acolytes, accusés dans les affaires de montage automobile et de financement occulte de partis et de la campagne électorale d'avril 2019 comme suit:

- Condamnation de l'accusé Bouchouareb Abdesslem à une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million de DA avec émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre et d'Ahmed Ouyahia à une peine de 15 ans de prison ferme assortie d'une amende de deux (2) millions de DA, avec confiscation de tous leurs biens.
- Condamnation de l'accusé Sellal Abdelmalek à une peine de 12 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA.
- Condamnation de l'accusé Yousfi Youcef à une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500.000 DA.
- Condamnation de l'accusé Bedda Mahdjoub à une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500.000 DA.
- Condamnation de l'accusée Zerhouni Yamina à une peine de 05 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA.
- Condamnation de l'accusé Mazouz Ahmed à une peine de 07 ans de prison ferme assortie d'une amende de (1) million DA avec confiscation des fonds saisis.
- Condamnation de l'accusé Hassan Larbaoui à une peine 06 ans de prison ferme et assortie d'une amende d'un (1) million DA, avec confiscation des fonds saisis.
- Condamnation de l'accusé Mohamed Bairi à une peine de 03 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA, et son acquittement du délit de blanchiment d'argent.
- Condamnation de l'accusé Fares Sellal à une peine de 03 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA.
- Condamnation des accusés : Ali Haddad, Aourane Ahmed, Hadj Malek Said et Chaid Hammoud aux peines suivantes:
  - Ali Haddad: 07 ans de prison ferme et une amende de 500.000 Da.
  - Aourane Ahmed, Hadj Malek Said

et Chaid Hamoud: 02 ans de prison, dont 01 an avec sursis, et d'une amende de 200.000 DA, avec confiscation des fonds saisis de chacun des accusés

- Condamnation des accusés Abboud Achour, Alouane Mohamed, Abdelkrim Mustapha, Tira Amine et Agadir Omar aux peines suivante
  - Tira Amine: 05 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA.
  - Abboud Achour: 03 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA.
  - Alouane Mohamed, Abdelkrim Mustapha et Agadir Omar: 02 ans de prison dont 01 an avec sursis assortie d'une amende de 100.000 DA pour chacun d'entre eux...
  - Condamnation accusés en fuite, Chaabani Aissa, Bousmid Houssam Eddine, Kamel Ahmed et Hafiani Mourad à une peine de 07 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (01) million de DA pour chacun d'entre eux avec émission de mandats d'arrêt à leur encontre.
  - Boudjemia Karim, Mekraoui Hasiba, Nemroud Abdelkader, Semai Mustapha, Semai Sofiane et Semai Karim ont bénéficié de la relaxe.
  - Acquittement de l'accusé Zaalane Abdelghani du délit de participation au financement occulte de l'activité des partis politiques.
  - Condamnation des personnes morales représentées par les nommés Arbaoui Hassane et Bairi Mohamed à une amende d'un (1) million de DA pour chacun d'eux.
  - Condamnation des personnes morales représentées par le nommé Mazouz Ahmed à une amende d'un (1) million de DA pour chacun d'eux avec confiscation.
- En l'action civile, le jugement déclare recevable la constitution du Trésor public en tant que partie civile et condamne les accusés à lui verser un montant de 10 milliards de DA à titre de réparation. La constitution de Aichaibou Abdelmadjid, la société Telesco, la société Amine Auto et le Groupe Cevital en tant que parties civiles est également acceptée avec condamnation des accusés à leur verser des réparations civiles. À noter que le prévenu Zaalane Abdelghani n'a pas été poursuivi dans le dossier du montage automobile mais uniquement pour les faits en rapport avec le financement de la campagne électorale d'avril 2019. Le concerné est arrêté pour d'autres affaires en cours d'instruction au niveau de la Cour suprême et dans lesquelles Monsieur le Conseiller instructeur a ordonné le placement en détention provisoire. Le Parquet informe l'opinion publique avoir interjeté appel du jugement en question."

# Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ  
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

**Le Monde**  
Quotidien National d'Information

Fondation pour l'édition  
et la publicité

EDITER PAR LA EURL  
EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DÉFUSION

QUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

## Lutte contre la violence à l'égard des femmes L'Algérie en fait une priorité stratégique

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi, a mis en avant, mardi à Alger, l'attachement de l'Algérie aux politiques à même de contribuer à la pérennisation de la paix, au bannissement de la violence et du racisme et à la préservation des droits de l'Homme, y compris de la femme. "En consécration du droit à la citoyenneté, l'Algérie veille à faire siennes tous les mécanismes et politiques à même de contribuer à la pérennisation de la paix, au bannissement de la violence et le racisme et à la préservation des droits de l'Homme, y compris de la femme, en toutes circonstances", a déclaré M. Rabehi lors d'une journée d'information à l'occasion de la clôture de la campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes. Il a rappelé, dans ce sens, la création du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) outre "le renforcement du système législatif et la cristallisation de ces droits à travers des programmes de développement et de solidarité multidimensionnels, notamment en faveur des catégories vulnérables et les peuples opprimés. "L'Algérie, fière de son appartenance à la nation de l'Islam, qui est venu il y a plus de 14 siècles promouvoir les droits de l'Homme, et qui s'enorgueillit de son référent national, qui a donné à travers l'Emir Abdelkader les plus belles images de fraternité et de compassion, n'a pas hésité à adhérer aux traités régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme, notamment de

la femme", a-t-il soutenu. Rappelant "l'engagement de l'Algérie à la protection de la femme de toutes formes de violence et de maltraitance et à l'intensification des efforts pour la préservation de tous ses droits", M. Rabehi a affirmé que l'organisation de cette journée d'information au terme de la campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes, s'inscrit dans le cadre d'une tradition mondiale annuelle pour clamer d'une seule et même voix non à la violence faite aux femmes. "Unissons-nous contre toutes formes de violence dans la société", a-t-il ajouté. Pour le ministre, la coïncidence de cette manifestation avec la Journée mondiale des droits de l'Homme (10 décembre de chaque année) se veut une confirmation que les droits de la femme sont partie intégrante du système des droits de l'Homme. La campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes dénote de l'intérêt de l'Etat pour les droits de la femme. Evoquant la campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes organisée annuellement par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, M. Rabehi a affirmé qu'elle «traduit clairement la politique de l'Etat et les pas franchis en matière de prise en charge des droits de la femme en toutes situations et à tous les niveaux». Par ailleurs, le ministre a indiqué que la Journée d'information clôturant cette campagne permettra de "mettre en lumière les aspects nécessitant davantage d'attention pour lutter contre les vio-



lences faites aux femmes et la proposition d'approches horizontales et inclusives donnant la priorité aux femmes victimes tout en accordant l'intérêt à la prise en charge des autres parties concernées, à leur tête les enfants voire même les auteurs pour les amener à abandonner ces pratiques négatives et immorales".

"L'objectif suprême auquel aspire par le ministère de la Solidarité nationale et nous-mêmes est la prévention de la violence à l'égard des femmes, car cela permettra de la réalisation de nombreux acquis en termes de garantie de la dignité de la femme, de la cohésion de la famille et de la stabilité de la société", a estimé M. Rabehi. Il a soutenu, dans ce sens, que "la prévention étant basée sur la sensibi-

lisation, le secteur de la Communication demeure ouvert à toutes les initiatives institutionnelles et associatives pour la diffusion et la transmission des discours positifs en vue d'élargir l'adhésion à la culture de la paix, de la compassion et du respect". A ce propos, M. Rabehi a indiqué que le secteur de la Communication accorde un intérêt particulier à la formation en tant que facteur stratégique dans l'amélioration des connaissances et des capacités professionnelles de la corporation médiatique. Après avoir rappelé la première étude de genre réalisée par le ministère de la Communication en coordination avec ONU Femmes sur "la situation socioprofessionnelle et la visibilité des femmes dans les médias en Algérie", le ministre a fait savoir

que le but principal était de mettre en évidence la place de la femme dans le monde des médias afin d'améliorer sa situation, notamment à travers l'accès à davantage de postes de responsabilité et de décision et l'élimination des stéréotypes, entre autres forme de violence bannie et rejetée, a-t-il dit. Exprimant, au terme de son allocution, ses remerciements à la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme pour "ses précieux efforts face à la violence à l'égard de la femme", M. Rabehi a exhorté l'ensemble des partenaires à "cautionner ces efforts par leur adhésion et la concrétisation des plans nationaux de protection et de promotion des droits de la femme".

Houda H / Ag

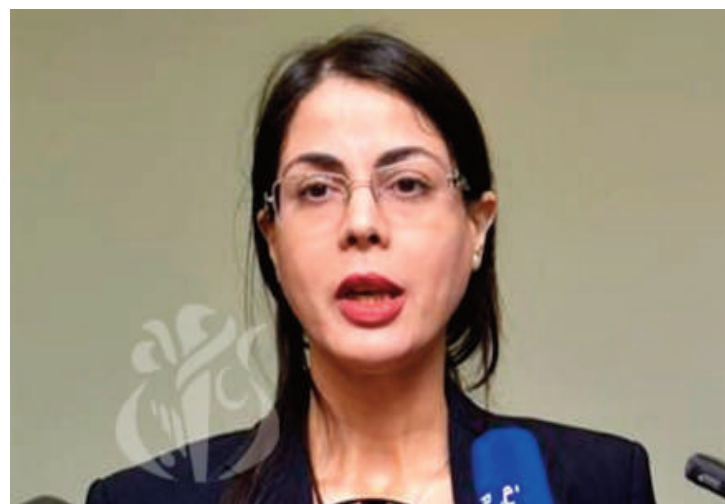
## Présidentielle du 12 décembre: Toutes les conditions réunies pour le bon déroulement du scrutin

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a affirmé, hier, que toutes les conditions étaient réunies pour le bon déroulement de l'élection présidentielle demain jeudi à travers toutes les régions des pays. "Les préparatifs pour la Présidentielle se déroulent de façon régulière à tous les niveaux et les étapes", a indiqué le chargé de l'information auprès de l'ANIE, Ali Draâ, dans une déclaration à la presse, soulignant que "toutes les conditions sont réunies pour le lancement du scrutin demain jeudi". Il a précisé, à ce propos, que le processus électoral "sera encadrée par 540.000 jeunes", répartis sur tous les centres et bureaux de vote qui, a-t-il dit, sont "prêts à accueillir les électeurs". "Toutes les conditions en termes d'encadrement, de règlements et de sécurité sont garanties", a-t-il ajouté. Au sujet de la régularité et de la transparence des élections, M. Draâ a rassuré les citoyens "qu'il n'y aura pas de fraude grâce aux nouveaux mécanismes reposant sur l'outil informatique et les technologies de pointe mis en place par l'ANIE pour préserver les voix des électeurs". "Ces outils innovants favoriseront l'impénétrabilité des procès-verbaux de l'ANIE et prémuniront davantage les résultats des élections", a-t-il rappelé, estimant que "le peuple algérien imposera sa souveraineté par la participation massive au vote de demain jeudi et barrera la route aux prédateurs et comploteurs contre l'Algérie qui tentent de la déstabiliser". À noter que plus de 24 millions d'électeurs inscrits sont appelés aux urnes demain jeudi pour l'élection présidentielle qui est "décisive et cruciale" aux yeux de plusieurs observateurs afin de faire sortir le pays de l'impasse politique et de parachever l'édification d'un Etat de droit.



## TIC L'Algérie achève la 1<sup>re</sup> étape de sa stratégie de déploiement du réseau de fibre optique

La ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du numérique, Houda Imane Feraoun, a annoncé mardi à Tindouf, qu'avec l'achèvement de la pose du câble en fibre optique reliant le chef lieu de wilaya de Tindouf aux frontières avec la Mauritanie, sur 75 kilomètres, l'Algérie a finalisé la première étape de sa stratégie globale de déploiement du réseau internet très haut débit à travers le territoire national. "L'inauguration du dernier tronçon du câble en fibre optique, reliant Tindouf au Poste frontalier K75 avec la Mauritanie, représente, pour l'Algérie, la finalisation de la première étape de sa stratégie globale" de déploiement de ce réseau à travers le territoire national, a indiqué Mme Feraoun à la presse en marge de l'inauguration de ce Poste frontalier appelé point kilomètre 75 (k75). Elle a expliqué qu'avec la livraison de ce tronçon, "l'opérateur public dispose, ainsi, d'une infrastructure résistante et résiliente que ce soit au niveau du très haut débit venant de l'étranger qu'au niveau du Backbone national qui a été également dédoublé avec un haut débit délivré à toutes les wilayas avec des chemins sécurisés et modernisés mais aussi avec la réalisation de points de passages au niveau de nos frontières avec le Niger et le Mali de même qu'avec les anciens points de passages avec le Maroc et la Tunisie". La ministre a rappelé, dans ce sens,



l'achèvement cette année de la partie algérienne du mégaprojet de la transsaharienne en fibre optique Alger-In-Guezzam au niveau de la frontière avec le Niger, qui s'inscrit dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui devra s'étendre jusqu'à Abuja au Nigeria. Elle a aussi évoqué la mise en service du système de câble sous-marin à fibre optique Orval/Alval, reliant le réseau de télécommunications national, à partir d'Oran et d'Alger, au réseau européen, au niveau de la ville de Valence, qui fournit une très importante capacité de transmission disponible (jusqu'à 40 Terabit/s) pour l'Algérie, dont les besoins actuels ne dépassent pas les 1,2 Térabit/s. Il s'agit, a-t-elle expliqué, du premier système sous-marin construit et géré à 100% par l'Algérie, per-

mettant une redondance par rapport aux systèmes existants utilisés par l'Algérie comme le système MEDEX (câble sous-marin, qui raccorde le réseau internet algérien de fibre optique au réseau international reliant les Etats-Unis d'Amérique à l'Asie par le Bassin méditerranéen), lancé en février dernier. Selon la ministre, le moyen idoine pour rentabiliser le secteur des technologies de l'information et de la communication "consiste à le sécuriser, à travers un maillage de câbles en fibres optiques terrestres et sous-marins et une augmentation des capacités de débit de l'internet, permettant ainsi à faciliter son extension vers l'international, notamment les pays africains en vue de se positionner dans ce marché promoteur".

Y.D

# Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ  
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

Le Monde

Fondation pour l'édition  
et la publicité

EDITER PAR LA EURL  
EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAUM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

## Banques:

### Les nouveaux P-dg de la BNA et de la BEA installés dans leurs fonctions respectives

**M**. Ferahta Miloud a été installé, hier à Alger, dans ses fonctions de Président directeur général (PDG) de la Banque nationale d'Algérie (BNA), en remplacement de M. Rahali El Houari, qui a occupé le poste de P-dg par intérim depuis fin juillet 2019. Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah avait nommé M. Ferahta P-dg de la BNA lundi dernier. "Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé lundi 9 décembre 2019. M. Ferahta Miloud PDG de la Banque nationale d'Algérie (BNA)", avait précisé un communiqué de la présidence de l'Etat. Présidant la cérémonie d'installation, le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a affirmé que "ce changement ne peut être perçu que comme un signe de la redynamisation de cette importante banque publique (BNA), appelée à jouer un rôle plus fondamentale dans l'organisation bancaire et financière". Cette cérémonie a été l'occasion pour M. Loukal de rappeler "les défis importants" qui attendent le nouveau staff

managérial ainsi que toute l'institution dans sa globalité. Le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a également procédé hier à Alger à l'installation du nouveau PDG de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), M. Lazhar Latreche, en remplacement de M. Brahim Semid. A cette occasion, M. Loukal a affirmé que ce changement ne peut être perçu que comme "un

signe de la redynamisation de cette importante banque", appelée à jouer un rôle plus fondamentale dans la place financière nationale. Par ailleurs, il a tenu à remercier M. Semid pour avoir assuré le management de la BEA dans une conjoncture difficile induite par le resserrement des ressources financières et dans des conditions de finances de l'économie.



Tiaret :

### Deux réseaux de trafic de drogue démantelés dans deux opérations distinctes

**L**es services de la Sûreté de wilaya de Tiaret ont démantelé deux réseaux de trafic de drogue dans deux opérations distinctes et six individus ont été arrêtés, a-t-on appris hier auprès de ce corps de sécurité. Un réseau composé de trois trafiquants a été démantelé en début de semaine sur la base d'informations parvenues à la brigade de recherche et d'intervention relevant du service de la police judiciaire de la sûreté de wilaya sur un groupe de personnes qui vendent de la drogue dans un quartier de Tiaret, a-t-on indiqué. Une fois sur place, les éléments ont suivi le mouvement des éléments impliqués, dont un a été arrêté à bord d'un motocycle en possession de 2 kg de kif traité, avant d'arrêter ses deux acolytes. Les prévenus ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Tiaret qui les a placés en détention provisoire pour trafic de drogue et port d'armes trouvés en leur possession. Par ailleurs, les éléments de la bri-

gade mobile de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Sougueur ont démantelé un autre réseau composé de trois éléments lors d'une patrouille, qui a intercepté un véhicule et

découvert 1 kg de kif traité en possession de ses passagers qui ont été arrêtés, a-t-on fait savoir. Le tribunal de Sougueur a condamné les mis en cause à 7 années de prison ferme.



## Hadj:

### Les inscriptions pour le tirage au sort débuteront dimanche 15 décembre



**L**e ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé, le report à dimanche 15 décembre l'opération relative aux inscriptions au tirage au sort pour les personnes désirant accomplir le Hadj. Le ministère avait annoncé auparavant, que l'opération des inscriptions "se poursuivra jusqu'au 18 janvier 2020 et le tirage au sort aura lieu samedi 25 janvier 2020". Les inscriptions engloberont cette année les saisons du hadj successives (2020 et 2021), en application des décisions du Conseil interministériel du 7 décembre 2019, soulignant que cette formule "s'inscrit dans le cadre des démarches des autorités publiques visant à donner une plus grande chance aux citoyens souhaitant accomplir le Hadj, en sus d'assurer une bonne organisation de l'opération et de fournir les meilleurs services aux Hadjis". Le ministère de l'Intérieur invite les citoyens souhaitant accomplir le pèlerinage pour cette saison à s'inscrire via l'application mise à leur disposition sur le site web du ministère ([www.interieur.gov.dz](http://www.interieur.gov.dz)) sans avoir à se déplacer au siège de leurs communes de résidence.

## Tizi-Ouzou:

### Le géant pétrolier saoudien Aramco fait son entrée en bourse



**L**e géant pétrolier saoudien Aramco fait mercredi ses premiers pas sur la place financière de Ryad, dans ce qui va devenir la plus grosse introduction en Bourse de l'histoire. Le mastodonte de l'or noir est entré en Bourse à 07H30 GMT (10H30 heure locale) sur le Tadawul, l'indice de référence saoudien. Aramco a confirmé la semaine dernière être parvenu à lever 25,6 milliards de dollars depuis le début de la période de souscription à 1,5% de ses parts. Le montant d'une part s'élève à 32 riyals (7,5 euros). Le fleuron national saoudien dépasse le précédent record détenu par le groupe chinois du commerce en ligne Alibaba et ses 25 milliards de dollars levés en 2014 lors de son entrée à Wall Street. Les fonds levés valorisent l'entreprise saoudienne à 1.700 milliards de dollars, loin devant Apple (1.200 milliards), Microsoft (1.140 milliards) et Alibaba (1.051 milliards). L'opération s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan de réforme destinée à diversifier l'économie saoudienne largement dépendante de l'exportation de brut.